

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2026**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 05 DECEMBRE 2025,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les articles 175 à 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des EPSCP portant modernisation et simplification des règles budgétaires et financières applicables aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'avis du Directoire en date du 1^{er} décembre 2025 ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 3 517, 50 ETPT, dont 2 721, 96 ETPT sous plafond et 795,54 ETPT hors plafond
- 425 316 224 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 282 617 400 € personnel
 - 67 837 972 € fonctionnement
 - 74 860 852 € investissement
- 396 099 770 € de crédits de paiement dont :
 - 282 617 400 € personnel
 - 66 368 066 € fonctionnement
 - 47 114 304 € investissement
- 359 110 596 € de recettes
- - 36 989 174 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 38 949 815 € de variation de trésorerie
- - 9 991 423 € de résultat patrimonial
- 730 580 € de capacité d'autofinancement
- - 24 277 116 € de variation du fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le vote de ce budget initial implique que la mise en œuvre de la Protection sociale complémentaire (PSC) est fixée au 1^{er} mai 2026.

Membres en exercice : 41

Votes : 29

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 8 décembre 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CA_20251205_02

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Budget initial 2026

Etablissement Expérimental UCA

Rapport de l'ordonnateur

Présenté au Conseil d'Administration du 5 décembre 2025

Ce qu'il faut retenir

Le budget 2026 de l'UCA constitue le dernier budget du contrat d'établissement 2021-2026, et retranscrit les objectifs déclinés dans le projet d'établissement, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) des Instituts, les projets de services des directions centrales et le contrat d'objectifs et de moyens et de performance (COMP) signé avec l'Etat en 2023.

Il poursuit le déploiement de dispositifs nationaux mis en œuvre par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche avec les moyens alloués par l'Etat : Loi orientation et réussite des étudiants (ORE), Programme Investissement d'avenir PIA, réformes des études de santé, loi de programmation de la recherche (LPR)...

Par ailleurs ce budget retrace les grands projets dont l'UCA a été lauréate et qui l'ancrent dans le paysage territorial, européen et international en matière de formation et de recherche. Ainsi après le label I-Site, le projet ASDESR et l'alliance Artémis constituent des projets structurants qui au-delà des recettes engendrées ouvrent ou confirment des perspectives de développement des activités.

Il s'inscrit en interne dans le contexte de préparation à la sortie de l'expérimentation EPE au 1^{er} janvier 2027.

La construction du budget initial 2026 s'est réalisée dans un cadre budgétaire toujours contraint du fait du contexte économique et politique général tendu et incertain se répercutant comme en 2024 et 2025 sur les grands équilibres et impactant la stratégie de développement de l'établissement.

Dès le premier trimestre 2025, l'UCA a adopté **un plan d'action budgétaire pluriannuel** (2025-2027) visant à garantir le déploiement de ses missions de service public dans ce contexte. Il a pour finalité de fixer les objectifs et modalités pour un retour à l'équilibre réel du budget, et de garantir la soutenabilité financière à moyen et long terme, dans un contexte d'incertitude notamment sur les compensations par l'Etat des mesures RH décidées au national. Cela nécessite d'adapter les dépenses et le développement des ressources propres notamment au regard de ce désengagement de l'Etat

Ce BI présente à nouveau un résultat déficitaire qui nécessite un prélèvement sur le fonds de roulement pour combler en grande partie la non compensation de la masse salariale par l'Etat (mesures Guerini et second relèvement de 4 points du CAS Pensions). Il fait suite au BR 2 2025, proposé au vote du même CA.

Le BI 2026 n'inclut pas celui de la Fondation Universitaire de l'UCA. En application des articles R.719-194 à R.719-205 du Code de l'Education, le budget et les comptes (bilan, compte de résultat) d'une fondation universitaire ne sont plus annexés mais joints au compte de l'EPSCP qui l'abrite. Le budget d'une fondation universitaire qui constitue une catégorie ad hoc de budget, est voté par son conseil de gestion et approuvé par le conseil d'administration de l'EPSCP.

Les dialogues RH, budgétaires et suivi CPOM par Institut et les arbitrages qui s'en sont suivis, ont abouti aux inscriptions budgétaires ci-dessous :

Budgétaire	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	BI 2026		
	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Principal	BAI
AE Personnel	283 865 268 €	281 663 051 €	275 823 778 €	282 617 400 €	282 617 400 €	- €
AE Fonctionnement	64 856 722 €	64 860 319 €	61 726 461 €	67 837 972 €	67 459 972 €	378 000 €
AE Investissement	24 374 802 €	23 717 976 €	16 676 896 €	74 860 852 €	70 430 852 €	4 430 000 €
Total AE	373 096 792 €	370 241 346 €	354 227 135 €	425 316 224 €	420 508 224 €	4 808 000 €
CP Personnel	283 865 268 €	281 663 051 €	275 823 778 €	282 617 400 €	282 617 400 €	- €
CP Fonctionnement	61 720 783 €	63 025 350 €	60 989 588 €	66 368 066 €	65 983 566 €	384 500 €
CP Investissement	22 447 817 €	24 371 424 €	22 309 219 €	47 114 304 €	29 288 009 €	17 826 295 €
Total CP	368 033 868 €	369 059 825 €	359 122 585 €	396 099 770 €	377 888 975 €	18 210 795 €
Total RE	334 255 744 €	351 025 251 €	351 397 147 €	359 110 596 €	351 070 517 €	8 040 079 €
Solde budgétaire -	33 778 124 €	- 18 034 574 €	- 7 725 438 €	- 36 989 174 €	- 26 818 458 €	- 10 170 716 €

Le BR2 2025 est présenté ici pour information car soumis au vote ce jour : son vote intervenant en parallèle de celui du BI 2026.

Le projet de budget initial 2026 (hors Fondation) proposé au vote du conseil d'administration s'établit à :

425 316 224 € en AE et 396 099 770 € en CP.

Avec une inscription en recettes à hauteur de **359 110 596 €**, il présente un solde budgétaire déficitaire de **- 36 989 174 €**.

► Les Principaux Indicateurs - par budget

SOLDE BUDGETAIRE	
Etablissement principal	- 26 818 458 €
Budget annexe immobilier	- 10 170 716 €
Solde budgétaire établissement	- 36 989 174 €

RESULTAT	
Etablissement principal	- 12 560 461 €
Budget annexe immobilier	2 569 038 €
Résultat établissement	- 9 991 423 €

CAF	
Etablissement principal	- 5 019 920 €
Budget annexe immobilier	5 750 500 €
CAF établissement	730 580 €

► Les Principaux Indicateurs - Etablissement (hors Fondation depuis 2024)

	Soumis au vote du CA				Soumis au vote du CA			
	Compte financier 2024	Budget rectificatif n°1 2025	Budget rectificatif n°2 2025		Etablissement	Principal (dont I-Site)	Etablissement	Principal (dont I-Site)
Critères de soutenabilité budgétaire - Conditions de l'équilibre du budget								
Fonds de roulement en nombre de jours (Décret financier 2024)	60	21	49	7	59	15	32	- 0
Trésorerie en nombre de jours (Décret financier 2024)	110	66	88	40	101	51	57	20
Poids des charges de personnel	79,11%	80,58%	80,08%	81,52%	78,83%	80,25%	79,81%	81,24%
Indicateurs								
Résultat	- 3 003 203 €	- 5 954 245 €	- 5 233 855 €	- 7 880 183 €	- 442 282 €	- 3 212 428 €	- 9 991 423 €	- 12 560 461 €
CAF	6 010 903 €	377 110 €	3 619 740 €	- 2 022 172 €	9 505 203 €	3 739 473 €	730 580 €	- 5 019 920 €
Variation du fonds de roulement	- 10 751 472 €	- 15 892 024 €	- 8 121 979 €	- 13 310 974 €	- 284 061 €	- 5 807 808 €	- 24 277 116 €	- 14 106 400 €
Niveau du fonds de roulement	55 464 816 €	19 900 265 €	47 342 837 €	6 589 291 €	55 180 755 €	14 092 457 €	30 903 639 €	- 13 943 €
Niveau de la trésorerie	101 941 479 €	61 212 054 €	83 904 166 €	38 009 777 €	94 149 533 €	47 926 332 €	55 199 719 €	19 387 233 €
Solde budgétaire	128 498 €	- 4 929 944 €	- 18 034 574 €	- 23 223 569 €	- 7 725 438 €	- 13 249 185 €	- 36 989 174 €	- 26 818 458 €
Ratios d'analyse financière								
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	19,10%	19,31%	18,88%	19,07%	18,42%	18,64%	19,98%	20,22%
Dépendance aux financements de l'Etat	20,72%	21,10%	23,14%	23,55%	22,40%	22,81%	22,31%	22,71%
Taux de déficit	-0,86%	-1,76%	-1,45%	-2,25%	-0,12%	-0,92%	-2,76%	-3,56%
Taux d'autofinancement	1,79%	0,11%	1,04%	-0,59%	2,75%	1,10%	0,21%	-1,46%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	28,72%	1,92%	14,85%	-9,03%	42,61%	18,20%	1,55%	-17,14%

Critères de soutenabilité budgétaire - Conditions de l'équilibre du budget	Méthodes de calcul	Seuils		
Fonds de roulement en nombre de jours (Décret financier 2024)	(Montant du fonds de roulement / CP hors investissement)*360	> 15 jours		≤ 15 jours
Trésorerie en nombre de jours (Décret financier 2024)	(Montant de la trésorerie / CP hors investissement)*360	> 30 jours		≤ 30 jours
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / produits encaissables	< 82 %	82% ≤ Tx < 83%	≥ 83 %

Ratios d'analyse financière	Méthodes de calcul	Seuils		
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	Charges décaissables de fonctionnement général / produits encaissables			
Dépendance aux financements de l'Etat	Ressources propres encaissables / produits encaissables	> 15 %	15% > Tx > 13%	≤ 13 %
Taux de déficit	Résultat / Total des produits	> 2 %	2% > Tx > 0%	< 0 %
Taux d'autofinancement	CAF / produits encaissables	> 1 %	1% > Tx > 0,5 %	< 0,5 %
Part de l'autofinancement dans l'investissement	CAF / dépenses d'investissement	> 30%	30% > Tx > 20%	≤ 20 %

SOMMAIRE

I. LE CADRAGE DU BUDGET EPE UCA 2026

II. LES PREVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Tableaux budgétaires

1. Autorisations budgétaires limitatives

- Tableau des autorisations d'emplois (pour vote)
- Tableau des autorisations budgétaires (pour vote)
- Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (pour information)

2. Equilibre financier

- Tableau d'équilibre financier (pour vote)
- Tableau des opérations pour comptes de tiers (pour information)

3. Analyse de la soutenabilité

- Tableau de situation patrimoniale (compte de résultat, tableau de financement) (pour vote)
- Plan de trésorerie (pour information)
- Tableau des opérations liées aux recettes fléchées (pour information)
- Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (pour vote)
- Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation (pour information)
- Tableau de suivi des opérations pluriannuelles immobilières (pour information)
-

4. Documents annexes

- Programme pluriannuel immobilier
- Budget propre intégré (BPI) de l'IUT (pour information)

I- LE CADRAGE DU BUDGET EPE UCA 2026

L'Université Clermont Auvergne, Etablissement public Expérimental depuis le 1er janvier 2021, est composée de six Instituts, et comporte deux établissements-composantes, Clermont auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont -Ferrand (ENSACF).

- Clermont Auvergne INP, EPSCP, constitue un institut à part entière,
- L'ENSACF, EPST sous tutelle du Ministère de la Culture, est rattaché à l'Institut LLSHS.

Cette structuration implique une construction budgétaire cohérente et convergente de l'ensemble du site clermontois.

Clermont Auvergne INP et l'ENSACF disposent de l'autonomie budgétaire et votent en conséquence un budget et un compte financier propres.

En application des nouveaux statuts de l'EPE applicables depuis le 01/01/2024 (décret n°2024-3 du 2 janvier 2024) ces deux établissements présentent leurs projets de délibérations budgétaires au Directoire de l'EPE pour avis sur leur conformité avec la stratégie financière l'Etablissement. Le Directoire approuve par ailleurs la note de synthèse des documents budgétaires de l'EPE : l'UCA et ses établissements-composantes.

Suite à l'avis du Directoire, le CA de l'EPE approuve la conformité des projets de délibérations à la stratégie de l'EPE lors de la séance d'adoption du budget initial de l'EPE.

Les Conseils d'Administration de chacun des trois établissements votent leur propre budget, après le vote au CA de l'EPE.

Les orientations budgétaires, nécessaires à la construction du budget 2026 de l'EPE UCA et traduisant en termes financiers les axes stratégiques, ont été définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire mené par le Conseil d'administration du 27 juin 2025 et retranscrits dans la lettre d'orientation budgétaire commune aux trois établissements (LOB).

1. Le contexte

Le budget 2026 constitue le dernier budget du contrat 2021-2026 dont les objectifs sont déclinés dans le projet d'établissement, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), les projets des établissements composantes, et les projets de services des directions centrales de l'EPE UCA. L'EPE est en phase de préparation de sortie de l'expérimentation dans la perspective de création d'un Grand Etablissement au 1^{er} janvier 2027 au sein duquel deux établissements-composantes (CA INP et ENSCAF).

Le contexte économique actuel et la limitation constante de l'engagement de l'Etat pèsent fortement sur les perspectives de développement des activités et justifient la poursuite de la maîtrise des dépenses ainsi que le développement des ressources propres.

Le dialogue avec l'Etat va s'articuler autour d'une rénovation de l'allocation des moyens, réforme de la SCSP, généralisation des COMP actuellement en test avec les universités de Nouvelle Aquitaine et PACA. Il en découle une incertitude quant au niveau des moyens à prévoir.

2. Rappel des objectifs

Les objectifs de la LOB se sont appuyés sur les éléments de prospective financière présentée au CA du 27 juin 2025.

L'équilibre des comptes de résultat en 2026 est l'objectif primordial qui guide la stratégie déployée à l'échelle de l'EPE. Elle doit en premier lieu se traduire au travers des indicateurs de soutenabilité budgétaire à savoir un niveau de trésorerie et de fonds de roulement au-dessus des seuils de vigilance (15 et 30 jours) et un taux de rigidité de la masse salariale inférieur à 83%. Dans cet objectif, plusieurs leviers sont activés et déclinés dans les établissements de l'EPE UCA comme détaillé ci-dessous :

- La limitation de la hausse de la masse salariale : Cet objectif de limitation de la hausse de masse salariale se traduit par une hausse contenue sur l'ensemble de la masse salariale prenant en compte le GVT, ce qui, compte tenu de la hausse mécanique de la masse salariale et de la volonté partagée de revaloriser le régime indemnitaire des personnels de catégorie C, suppose de définir des contraintes appropriées.
- La réduction des dépenses de fonctionnement : Cet objectif se traduit par la poursuite à intensifier des efforts engagés en 2025. La cible se porte sur les dépenses de gestion courante en prenant en compte la notion de dépenses compressibles et incompressibles (niveau plancher de ces dernières dépenses).
- Le recentrage des opérations immobilières.
- L'augmentation des ressources propres. Afin de pouvoir couvrir les besoins pérennes des établissements, qui ne le sont pas par la seule SCSP, une augmentation des ressources propres est nécessaire. En effet, ces dernières ne permettent pas de financer à ce jour l'ensemble de la masse salariale sur besoins permanents. Cet écart est de l'ordre de 10% pour l'UCA par exemple.
- L'amélioration des prévisions budgétaires (pour l'UCA et CA INP).

Pour atteindre ces objectifs, des moyens sont déployés ou en cours de déploiement avec notamment un plan de fiabilisation budgétaire, une priorisation et un redimensionnement des activités, la mise en place d'un nouveau modèle d'allocation des moyens, un pilotage budgétaire incluant davantage les instituts dans le cadre de la subsidiarité, un pilotage de la masse salariale sécurisé ainsi qu'un cadrage des dépenses.

Les objectifs budgétaires proposés dans la LOB garantissent à l'EPE (UCA et ses établissements composantes) une soutenabilité financière à moyen et long terme, avec le dégagement de marges de manœuvre pour s'adapter au changement de contexte économique et démographique, tout en poursuivant un projet de développement ambitieux. Il suppose un travail de fond et à long terme sur la structure de l'établissement et la priorisation de ses activités. La situation financière saine et soutenable de l'UCA est un prérequis nécessaire à l'UCA pour poursuivre sa politique d'investissement pour l'avenir et pour mettre en œuvre dans des conditions sereines son futur projet d'établissement, en lien avec la sortie d'expérimentation.

L'année 2026 est également marquée par la poursuite de la préparation, déjà engagée depuis près de 4 ans, de la sortie d'expérimentation de l'EPE et la transformation en Grand Etablissement. Les impacts budgétaires associés se traduiront sur l'exercice suivant et ne sont donc pas abordés ici.

3. Les dialogues budgétaires et le nouveau modèle d'allocations des moyens

Conformément aux délibérations relatives au plan de fiabilisation du pilotage budgétaire et à la mise en œuvre du plan d'action budgétaire 2025-2027 présentées au conseil d'administration, le calendrier budgétaire a été revu en intégrant un nouveau modèle d'allocation des moyens. Ainsi, afin de respecter la baisse attendue sur les dépenses de fonctionnement courant (**objectif de -1% dans la lettre d'orientations budgétaires**), tout en prenant en compte les dépenses incompressibles pour l'établissement, telles que les fluides, **une enveloppe maximale de crédits a été notifiée à chaque structure**. Elle prévoit une baisse de 5% de crédits par rapport au BR1 2025 (sur les dépenses de fonctionnement en gestion courante). De plus, dans la continuité des dialogues budgétaires déjà instaurés au niveau institut, les dialogues des directions et structures ont été organisés au niveau direction générale. Ces dialogues ont permis de faire un point sur les exécutions passées, en cours et le respect de la lettre de cadrage dans les prévisions 2026. Il s'agit également d'un moment d'échanges sur les projets en cours et le suivi et la mise à jour des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) pour leur dernière année d'exécution.

Les arbitrages définitifs ont été rendus fin octobre 2025 sur la base de ces dialogues, de la notification intermédiaire de SCSP 2025 en l'absence de pré notification et des prévisions de masse salariale.

Les dialogues RH ont été menés au niveau Instituts en septembre en amont des arbitrages de la campagne d'emplois 2026 sur la base de la LORH déclinant le plan d'action budgétaire, qui impose de réduire globalement les moyens enseignants et enseignants chercheurs titulaires à raison de 50 % des nouvelles vacances et des moyens BIATSS titulaires à raison de 25 % des nouvelles vacances. Chaque Institut et chaque pôle (pour les services centraux) se sont ainsi vu attribuer une enveloppe de masse salariale correspondant à la capacité maximum de dépense en suivant cet objectif de maîtrise, avec comme ligne directrice de proposer une campagne répondant à leurs besoins priorisés, dans le principe de la subsidiarité.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le projet de budget 2026 proposé au vote de l'assemblée plénière présente un **solde budgétaire déficitaire de - 36 989 k€.**

Il s'établit à hauteur de **425 316 k€ en autorisations d'engagement (AE) et 396 100 k€ en crédits de paiement (CP)** avec **359 111 k€ de recettes encaissées (RE)** inscrites.

Budgétaire	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	BI 2026		
	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Agrégé	Principal	BAI
AE Personnel	283 865 268 €	281 663 051 €	275 823 778 €	282 617 400 €	282 617 400 €	- €
AE Fonctionnement	64 856 722 €	64 860 319 €	61 726 461 €	67 837 972 €	67 459 972 €	378 000 €
AE Investissement	24 374 802 €	23 717 976 €	16 676 896 €	74 860 852 €	70 430 852 €	4 430 000 €
Total AE	373 096 792 €	370 241 346 €	354 227 135 €	425 316 224 €	420 508 224 €	4 808 000 €
CP Personnel	283 865 268 €	281 663 051 €	275 823 778 €	282 617 400 €	282 617 400 €	- €
CP Fonctionnement	61 720 783 €	63 025 350 €	60 989 588 €	66 368 066 €	65 983 566 €	384 500 €
CP Investissement	22 447 817 €	24 371 424 €	22 309 219 €	47 114 304 €	29 288 009 €	17 826 295 €
Total CP	368 033 868 €	369 059 825 €	359 122 585 €	396 099 770 €	377 888 975 €	18 210 795 €
Total RE	334 255 744 €	351 025 251 €	351 397 147 €	359 110 596 €	351 070 517 €	8 040 079 €
Solde budgétaire	- 33 778 124 €	- 18 034 574 €	- 7 725 438 €	- 36 989 174 €	- 26 818 458 €	- 10 170 716 €

1. L'évolution des recettes

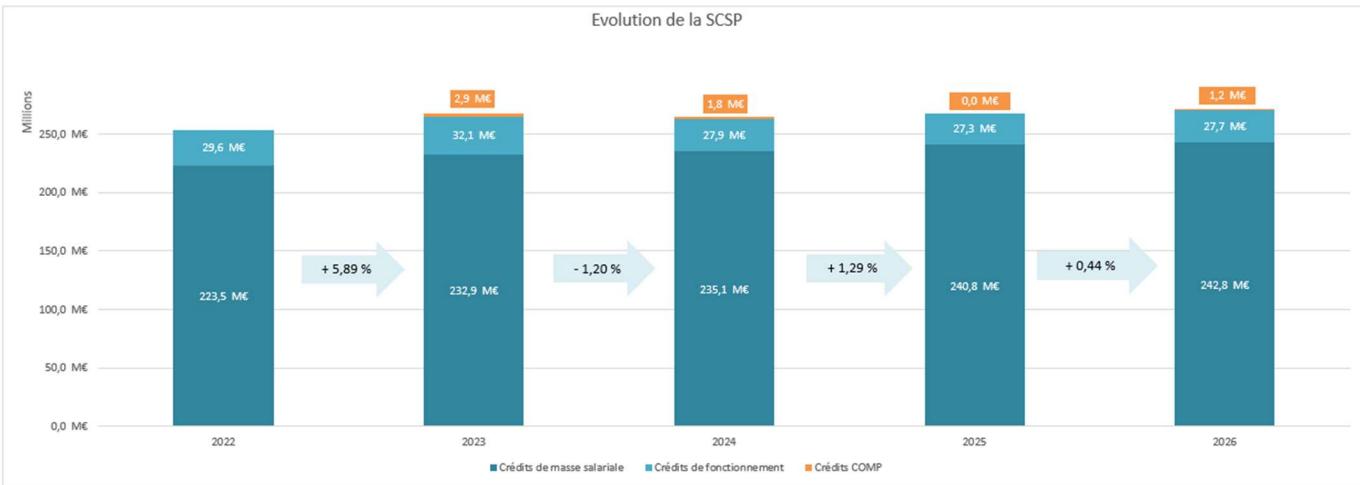
On constate une augmentation sur l'établissement, de 2,3 % dans la prévision des recettes par rapport au BR1 2025, soit 8 085 k€ en valeur. En comparaison avec le CF 2024, on observe une quasi stabilité (+0,4 %).

Evolution des recettes encaissées (RE)

Evolution des RE	CF2022	CF2023	CF2024	BR1 2025	BI2026	Evolution BI 2026 / CF 2024	Evolution BI 2026 / BR1 2025
Financements de l'Etat (dont SCSP)	261 919 749 €	280 670 456 €	280 021 466 €	280 800 726 €	287 245 667 €	2,6%	2,3%
Fiscalité affectée (CVEC)	1 485 142 €	2 306 354 €	2 408 559 €	2 395 417 €	2 365 000 €	-1,8%	-1,3%
Autres financements publics	26 624 287 €	28 864 798 €	34 855 542 €	32 238 646 €	34 185 831 €	-1,9%	6,0%
Recettes propres	29 695 614 €	28 358 433 €	40 272 771 €	35 590 462 €	35 314 098 €	-12,3%	-0,8%
Total RE	319 724 792 €	340 200 040 €	357 558 338 €	351 025 251 €	359 110 596 €	0,4%	2,3%

1.1. La subvention pour charge de service public (SCSP)

Evolution de la SCSP	2022 Notification définitive	2023 Notification définitive	2024 Notification définitive	2025 Notification intermédiaire	2026 Montant prévisionnel (Budget)	Evolution BI 2026 / BR1 2025
Montant	253 035 080 €	267 933 428 €	264 705 031 €	268 124 294 €	271 696 229 €	1,3%



Compte tenu du contexte politique de construction du budget de l'Etat et en l'absence de pré-notification 2026, la SCSP a été estimée sur la base de la dernière notification 2025 reçue en juillet. Cette estimation a été complétée par la dernière tranche du COMP, l'intégration d'actions spécifiques et l'inscription de la compensation du CAS Pensions 2026 à hauteur de 50%.

ETABLISSEMENT	
SCSP 2025 Notification intermédiaire	268 124 294 €
COMP 3è tranche	1 172 000 €
Actions spécifiques (chèques psy, CNU)	399 935 €
Compensation augmentation CAS Pensions 2026 (50%)	2 000 000 €
Total SCSP BI 2026	271 696 229 €

La seule compensation partielle de la hausse du CAS Pension explique la relative augmentation des crédits de masse salariale.

Quant aux crédits de fonctionnement ils se situent à un niveau inférieur à celui du compte financier 2024. Cette subvention devrait évoluer en cours d'année, à l'occasion des différentes notifications.

FOCUS COMP

Suite au report du dernier versement du COMP, 2026 est la dernière année du COMP 2023-2025. Le troisième versement correspond donc à 20% du montant alloué sur le volet recettes, soit 1 172 000 €.

Les tableaux ci-dessous retracent l'exécution 2023/2024 et les prévisions 2025/2026 du COMP par volet.

Volet 1 : Transition écologique et développement soutenable

Objectif : Réduire l'empreinte environnementale de l'EPE UCA et structurer sa recherche en sciences de la durabilité

Montant alloué (part UCA) : 1 208 400 €

VOLET 1 <i>Transition écologique et développement soutenable</i>	CF 2023	CF 2024	BR2 2025	BI 2026	Total prévisionnel 2023-2026
Total Volet 1	27 572 €	227 191 €	399 103 €	529 423 €	1 183 288 €

Total projet	1 208 400 €
Total prévisionnel	1 183 288 €
Taux d'exécution au 31/08/2026	98%
Disponible	25 112 €

Volet 2 : Recherche et innovation

Objectif : Acquisitions d'équipements structurants adossée au cycle de la donnée

Montant alloué (part UCA) : 1 320 600 €

VOLET 2 <i>Recherche et innovation</i>	CF 2023	CF 2024	BR2 2025	BI 2026	Total prévisionnel 2023-2026
Total Volet 2	276 255 €	203 309 €	710 389 €	101 407 €	1 291 360 €

Total projet	1 320 600 €
Total prévisionnel	1 291 360 €
Taux d'exécution au 31/08/2026	98%
Disponible	29 240 €

Volet 3 : Métiers d'avenir - Métiers en tension

Objectif : Renforcer l'articulation des formations avec leur environnement socio-économique

Montant alloué (part UCA) : 814 200 €

VOLET 3 <i>Métiers d'avenir - Métiers en tension</i>	CF 2023	CF 2024	BR2 2025	BI 2026	Total prévisionnel 2023-2026
Total Volet 3	- €	214 135 €	375 023 €	223 829 €	812 987 €

Total projet	814 200 €
Total prévisionnel	812 987 €
Taux d'exécution au 31/08/2026	100%
Disponible	1 213 €

Volet 4 : Bien-être et réussite des étudiants

Objectif : Mieux accompagner les étudiantes et étudiants en situation de handicap dans tous les aspects de leur vie étudiante

Montant alloué (part UCA) : 1 024 000 €

VOLET 4 <i>Bien-être et réussite des étudiants</i>	CF 2023	CF 2024	BR2 2025	BI 2026	Total prévisionnel 2023-2026
Total Volet 4	6 708 €	342 828 €	276 036 €	398 429 €	1 024 000 €

Total projet	1 024 000 €
Total prévisionnel	1 024 000 €
Taux d'exécution au 31/08/2026	100%
Disponible	0€

Volet 5 : Gestion et pilotage

Objectifs :

- Améliorer et renforcer le pilotage de la masse salariale : suivi de la masse salariale et soutenabilité de l'offre de formation
- Mise en cohérence et interopérabilité des systèmes d'information dans un contexte de structuration de l'EPE avec deux établissements-composantes

Montant alloué (part UCA) : 1 102 400 €

VOLET 5 <i>Gestion et pilotage</i>	CF 2023	CF 2024	BR2 2025	BI 2026	Total prévisionnel 2023-2026
Total Volet 5	9 116 €	121 394 €	338 322 €	607 253 €	1 076 086 €

Total projet	1 102 400 €
Total prévisionnel	1 076 086 €
Taux d'exécution au 31/08/2026	98%
Disponible	26 314 €

Volet 6 : Stratégie internationale

Objectif : Renforcer l'internationalisation des formations et de la recherche et améliorer la politique d'accueil des chercheurs internationaux

Montant alloué (part UCA) : 390 400 €

VOLET 6 <i>Stratégie internationale</i>	CF 2023	CF 2024	BR2 2025	BI 2026	Total prévisionnel 2023-2026
Total Volet 6	- €	110 972 €	169 810 €	97 142 €	377 924 €

Total projet	390 400 €
Total prévisionnel	377 924 €
Taux d'exécution au 31/08/2026	97%
Disponible	12 476 €

Au BI2026, les dépenses s'élèvent à 1 957 483 €. En prenant en compte le versement du solde de 20% du COMP, le solde budgétaire du COMP est déficitaire de 785 483 €.

En situation patrimoniale, la tranche 2026 du COMP présente un déficit de 599 937 € et un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement de 785 483 €.

Rappelons ici qu'il s'agit uniquement de la partie UCA du COMP qui est commun avec l'INP et comporte une clause de solidarité dans la réalisation des objectifs du contrat (article 2). Le versement du solde du COMP sera effectué à la suite de l'analyse par le Ministère du bilan global (UCA et INP) à produire début 2026. L'atteinte de ces objectifs sera étudiée au regard de deux approches (Cour des Comptes), l'une portant sur la conformité des indicateurs retenus et l'autre s'attachant à la mesure de l'exécution des crédits.

1.2. La contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Le montant prévisionnel de recettes sur le BI 2026 s'élève à 2 365 k€. Elle est affectée selon une clé de répartition votée en conseil d'administration entre les différents services universitaires, à savoir :

- la direction de la vie universitaire pour les actions transverses et le FSDIE
- le pôle santé et handicap regroupant le service de santé universitaire (SSU) et le service université handicap (SUH)
- le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- le service université culture (SUC)

	Répartition CVEC	Montant
DVU actions transverses	14%	379 k€
DVU FSDIE social	9%	700 k€
DVU FSDIE projets	21%	
SSU	20%	465 k€
SUH	7%	160 k€
SUAPS	20%	450 k€
SUC	7%	164 k€
Chargé de projet CVEC	2%	47 k€

Ces crédits sont suivis à travers les tableaux 9 et 10 des opérations pluriannuelles.

Pour les prévisions du BI2026, l'estimation a été calculée sur la base du montant 2024/2025. Pour rappel le montant réglementaire est de 46 € par étudiant.

Conformément au courrier envoyé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 15 juillet 2025 dans lequel sont rappelé les recommandations de la Cour des comptes sur la résorption des reliquats sur un horizon de deux ans, un plan d'utilisation des reliquats sera mis en œuvre par l'établissement dès 2026. Ainsi, il est prévu une remontée de reliquats de 1 795 k€ sur 2026 avec impact sur le niveau de trésorerie, le résultat et le fonds de roulement. Le tableau ci-après présente les principaux projets 2026 sur ces reliquats.

Services	Projets	Fonds réaffectés au titre de l'année 2025-2026
SUC	Instruments de musique pour les salles de répétition et les projets évènementiels (guitares, amplis, batterie...) Matériel scénique, lumière et technique pour l'évènementiel (praticables de scène, nouveaux projecteurs LED, tente nomade pour évènementiel (en lien avec Nuées Ardentes)	43 836€
SUAPS	Réhabilitation d'un terrain synthétique et réaffectation d'un terrain de tennis en terrain de padel.	1 253 143€ (comprenant la remontée 2024 2025)
SSU	Masse salariale au service des étudiants	213 160€
SUH	Aménagement de la Maison de la Vie Etudiante-phase 2	84 800€
DVU RSE	Remontée de reliquats anciens afin d'ouvrir davantage de crédits en FSDIE social.	200 000€

Le budget géré par la DVU en recettes s'élève à 1 079 k€ sur la part FSDIE projet et social et actions transverses. Les crédits « actions transverses » sont alloués lors des commissions CVEC semestrielles. Les crédits « FSDIE » sont quant à eux accordés sur les volets projets et social lors des 3 commissions (février, mai et octobre).

Depuis 2022, l'UCA consacre 2% de l'enveloppe CVEC globale au financement d'un poste en CDD de chargé de projets CVEC à la Direction de la Vie Universitaire. Il a pour mission de piloter le dispositif de mobilisation des fonds issus de cette contribution.

1.3. Autres principales prévisions de recettes

Les recettes se décomposent en fonds comme suit :

	CF2022	CF2023	CF2024	BR1 2025	BI 2026	Evolution BI 2026 / CF 2024	Evolution BI 2026 / BR1 2025
Fonds FD010_SCSP	255 460 080 €	268 008 428 €	266 205 531 €	266 872 982 €	271 696 229 €	2,1%	1,8%
Fonds FD020_Droits d'inscription	4 460 160 €	3 853 817 €	3 879 659 €	4 544 600 €	4 638 000 €	19,5%	2,1%
Fonds FD030_FC, DU, VAE	13 233 394 €	12 830 662 €	19 414 240 €	16 222 882 €	14 846 071 €	-23,5%	-8,5%
Fonds FD040_Taxe d'apprentissage	580 263 €	487 428 €	619 478 €	1 106 869 €	767 000 €	23,8%	-30,7%
Fonds FD050_Etudes et travaux	15 544 €	11 103 €	8 355 €	- €	- €	-100,0%	0,0%
Fonds FD060_Valorisation	3 221 668 €	2 717 792 €	2 848 464 €	1 831 462 €	2 264 907 €	-20,5%	23,7%
Fonds FD070_ANR IA	8 313 010 €	3 227 347 €	4 646 187 €	2 947 156 €	5 592 879 €	20,4%	89,8%
Fonds FD080_ANR hors IA	4 679 311 €	6 525 619 €	5 505 854 €	6 613 757 €	6 757 844 €	22,7%	2,2%
Fonds FD090_Subventions Région	3 244 714 €	3 120 164 €	3 597 802 €	9 807 211 €	4 665 420 €	29,7%	-52,4%
Fonds FD100_Subventions UE	5 434 613 €	11 290 574 €	12 474 438 €	5 827 243 €	11 936 707 €	-4,3%	104,8%
Fonds FD110_Subventions autres	12 476 216 €	18 402 461 €	23 603 834 €	21 261 723 €	21 871 921 €	-7,3%	2,9%
Fonds FD120_Fondations	400 363 €	272 500 €	- €	86 486 €	- €	0,0%	-100,0%
Fonds FD130_Autres recettes	8 205 456 €	9 452 145 €	14 754 496 €	13 902 880 €	14 073 618 €	-4,6%	1,2%
Total RE	319 724 792 €	340 200 040 €	357 558 338 €	351 025 251 €	359 110 596 €	0,4%	2,3%

*Les recettes correspondantes à la CVEC se situent sur le fonds FD130.

•• Les recettes de formation

Les inscriptions premières des étudiants sont en hausse. Les droits nationaux centralisés sont estimés à 3 800 k€ pour 2026.

Les recettes inscrites sur le fonds FD030 diminuent de 8,5 % par rapport au BR1 2025 et de 23,5 % par rapport au CF2024. Pour rappel, les recettes encaissées sur ce fonds sur l'exercice 2024 sont à analyser au regard du versement exceptionnel de Formasup en fin d'année 2024 (prévu en janvier 2025) pour 2,8 M€.

La baisse des prévisions par rapport à celles de 2025 repose essentiellement sur les incertitudes liées à l'apprentissage et sur les effectifs 2025/2026 non finalisés lors de la préparation du BI. Une mise à jour pourra être effectuée au moment du BR1 2026.

La prévision de taxe d'apprentissage diminue également par rapport au BR1 2025, il comptabilisait en effet la taxe pour métiers en tension prévue et encaissée à titre exceptionnel.

•• Les recettes relatives aux contrats de recherche et projets structurants

Elles sont inscrites et déclinées en pluriannuel dans les tableaux 9 et 10 pour un total de 28 905 k€, répartis comme suit :

- I-Site = 10 521 k€
- PUI2 = 1 600 k€
- ASDESR = 306 k€
- Autres contrats de recherche = 16 479 k€ (ANR, Collectivités, CPER, Europe, Feder)

Elles diminuent de 2,8M€, soit 8,9%, par rapport au compte financier 2024, selon les échéanciers prévisionnels et sur la base des contrats en cours.

• Recettes fléchées

Elles s'élèvent à 31 460 k€ sur le budget établissement dont :

- 10 521 k€ au titre d'I-Site,
- 5 545 k€ sur les contrats de recherche (dont DYV MOB, Mésocentre, Chronidol),
- 3 456 k€ pour Artémis,
- 3 150 k€ pour l'AMI CMA Orbimob,
- 2 583 k€ pour les opérations immobilières (principalement amphithéâtres et station Besse),
- 1 749 k€ pour le MIAI Cluster,
- 1 600 k€ pour le PUI2,
- 1 350 k€ pour CAP GS,
- 594 k€ pour le projet FIAURA,
- 338 k€ pour CAP ART,
- 306 k€ pour ASDESR,
- 270 k€ pour MonPassPro.

Les recettes fléchées progressent de 1,6 M€ notamment grâce à de nouveaux contrats d'envergure tels que le MIAI Cluster (total projet = 8,7M€) ou encore de projet FIAURA (total projet = 2,0M€).

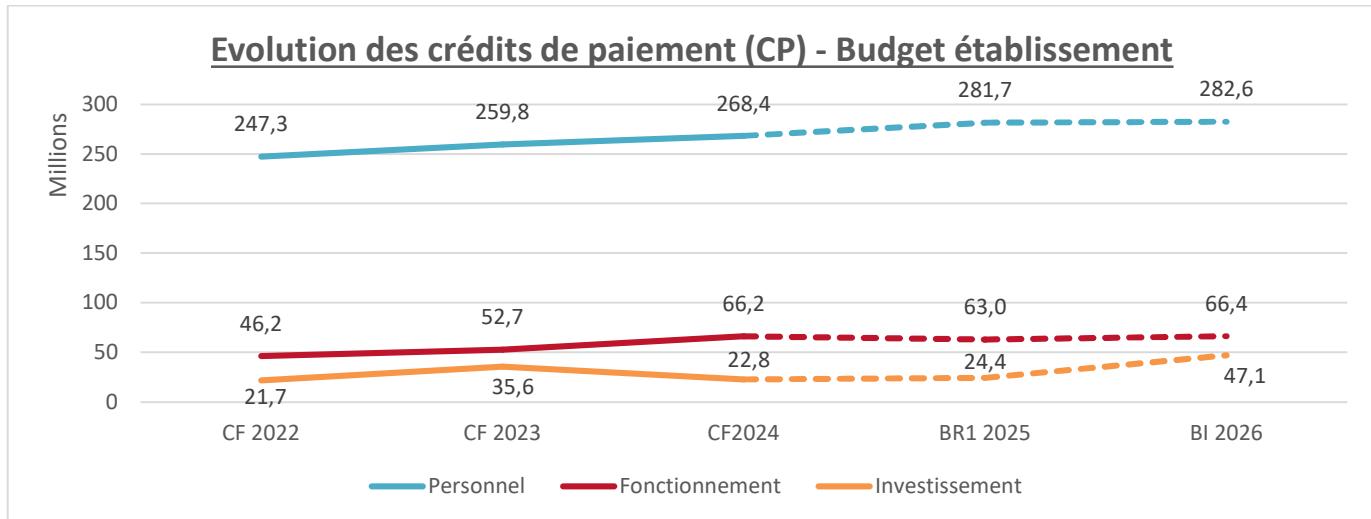
2. L'évolution des dépenses

2.1. Evolution des dépenses (par enveloppe - dépenses décaissables CP)

Budget établissement	CF 2022	CF 2023	CF2024	BR1 2025	BI 2026	Evolution BI 2026 / CF 2024	Evolution BI 2026 / BR1 2025
Personnel	247 272 925 €	259 775 899 €	268 398 268 €	281 663 051 €	282 617 400 €	5,3%	0,3%
Fonctionnement	46 229 294 €	52 657 632 €	66 246 380 €	63 025 350 €	66 368 066 €	0,2%	5,3%
Investissement	21 725 532 €	35 617 087 €	22 785 192 €	24 371 424 €	47 114 304 €	106,8%	93,3%
Total CP	315 227 751 €	348 050 618 €	357 429 839 €	369 059 825 €	396 099 770 €	10,8%	7,3%

Budget principal (proforma 2026)	CF2022	CF 2023	CF2024	BR1 2025	BI 2026	Evolution BI 2026 / CF 2024	Evolution BI 2026 / BR1 2025
Personnel	247 037 423 €	259 555 541 €	268 398 268 €	281 663 051 €	282 617 400 €	5,3%	0,3%
Fonctionnement	45 645 290 €	52 418 520 €	65 960 865 €	62 532 262 €	65 983 566 €	0,0%	5,5%
Investissement	17 584 300 €	33 811 880 €	21 519 149 €	22 400 208 €	29 288 009 €	36,1%	30,7%
Total CP	310 267 013 €	345 785 941 €	355 878 282 €	366 595 521 €	377 888 975 €	6,2%	3,1%

Les prévisions de décaissements sont en hausse par rapport au BR1 2025 (+ 7,3 %) et par rapport au compte financier 2024 (+ 10,8 %), principalement sur l'investissement avec notamment 16,4 M€ de CP prévus pour la restructuration Mitterrand (BAI).

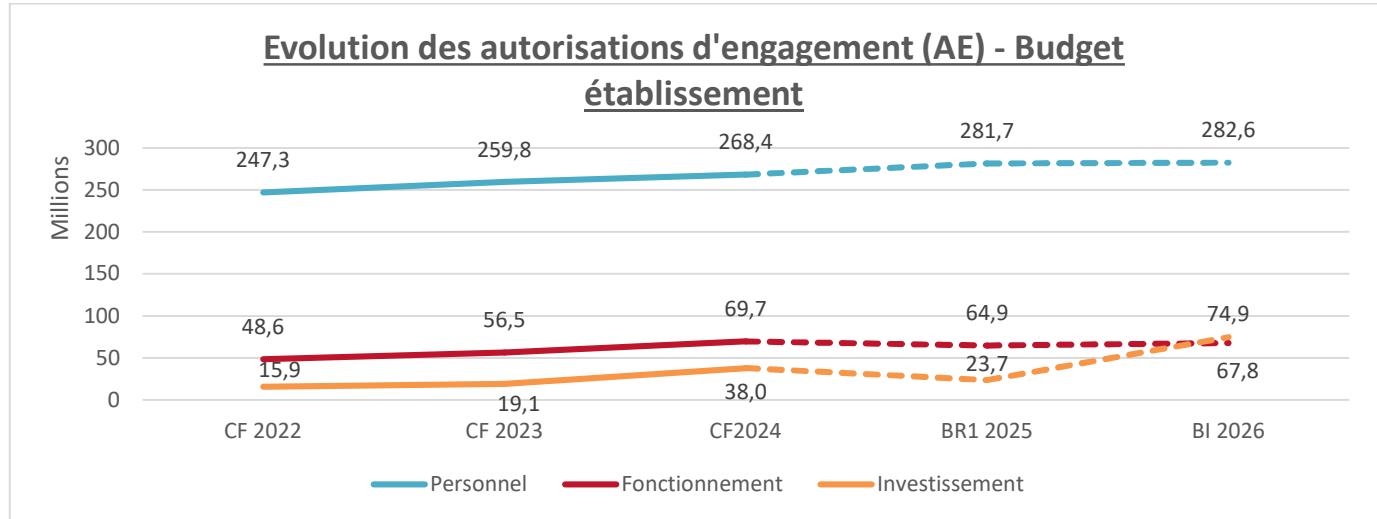


2.2. Evolution des dépenses (par enveloppe - en engagements AE)

Budget établissement	CF2022	CF 2023	CF2024	BR1 2025	BI 2026	Evolution BI 2026 / CF 2024	Evolution BI 2026 / BR1 2025
Personnel	247 272 925 €	259 775 899 €	268 398 268 €	281 663 051 €	282 617 400 €	5,3%	0,3%
Fonctionnement	48 597 886 €	56 531 729 €	69 749 742 €	64 860 319 €	67 837 972 €	-2,7%	4,6%
Investissement	15 932 473 €	19 140 898 €	38 035 800 €	23 717 976 €	74 860 852 €	96,8%	215,6%
Total AE	311 803 284 €	335 448 527 €	376 183 809 €	370 241 346 €	425 316 224 €	13,1%	14,9%

Budget principal (proforma 2026)	CF2022	CF 2023	CF2024	BR1 2025	BI 2026	Evolution BI 2026 / CF 2024	Evolution BI 2026 / BR1 2025
Personnel	247 037 423 €	259 555 541 €	268 398 268 €	281 663 051 €	282 617 400 €	5,3%	0,3%
Fonctionnement	48 274 857 €	56 238 796 €	69 560 291 €	64 319 093 €	67 459 972 €	-3,0%	4,9%
Investissement	14 687 616 €	18 296 870 €	16 926 693 €	22 967 975 €	70 430 852 €	316,1%	206,6%
Total AE	309 999 897 €	334 091 207 €	354 885 252 €	368 950 119 €	420 508 224 €	18,5%	14,0%

Les prévisions d'engagement de dépenses affichent une hausse par rapport au BR1 2025 (+ 14,9 %) et par rapport au compte financier 2024 (+ 13,1 %). Comme pour les crédits de paiement, l'augmentation est portée principalement par l'investissement avec notamment 35,9 M€ d'AE prévues pour la restructuration de l'opération Gergovia (budget principal).



2.3. Analyse des dépenses de masse salariale

2.3.1. Eléments de contexte

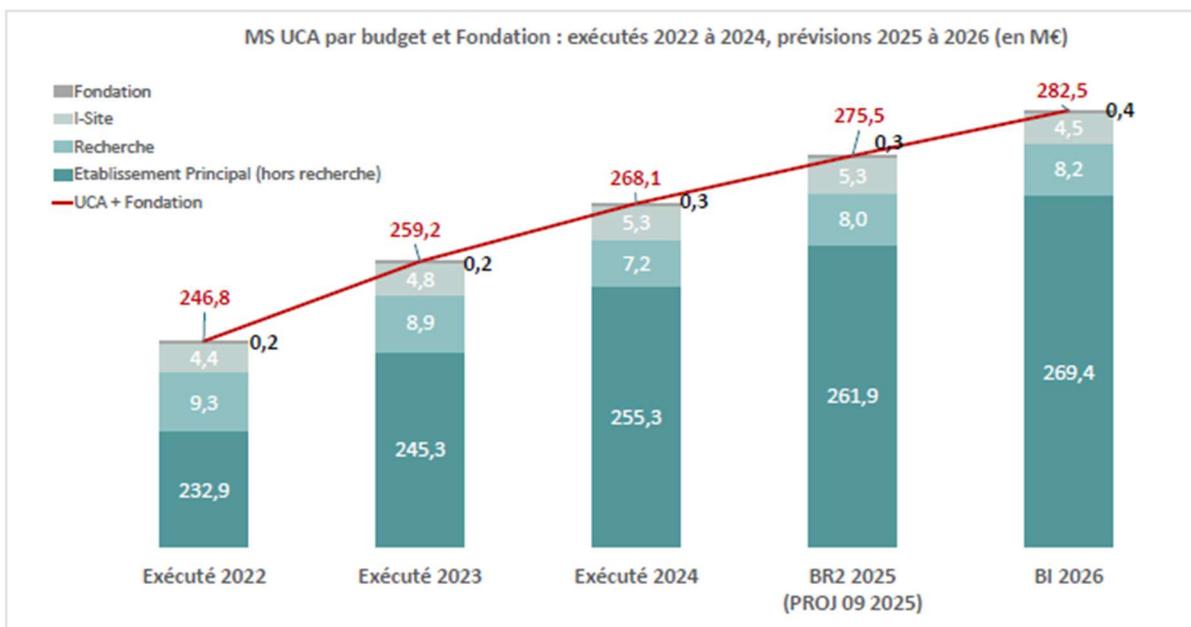
Le périmètre des données de masse salariale s'étend à l'ensemble de l'UCA, Fondation comprise, cela dans un souci de conformité avec les données remontées notamment à la tutelle via le Document Prévisionnel de Gestion des Emplois et des Crédits de Personnel (DPGECP) ou encore celles contenues dans le tableau des Emplois.

Ne sont pas incluses les dépenses hors paie (telles que le capital décès, l'action sociale, etc.).

Afin d'assurer une vision claire et cohérente des dépenses de personnel, le Budget Initial 2026 (BI) a été construit concomitamment avec le Budget Rectificatif n°2 2025 (BR2), en tenant compte des évolutions et mesures RH, des orientations économiques et des contraintes internes.

2.3.2. Prévision d'atterrissement du BI 2026

Pour le BI 2026, les prévisions font état d'un atterrissage à hauteur de **282,5M€**, comme présenté dans le tableau ci-dessous, avec une répartition par budget.



Le BI 2026 affiche une augmentation de **+7 M€** par rapport au BR2 soit une hausse de **+2,5 %**.
A noter toutefois une baisse de **-750 K€ (-14 %)** sur les dépenses de MS I-site.

2.3.3. Analyse des écarts entre le BR2 2025 et le BI 2026

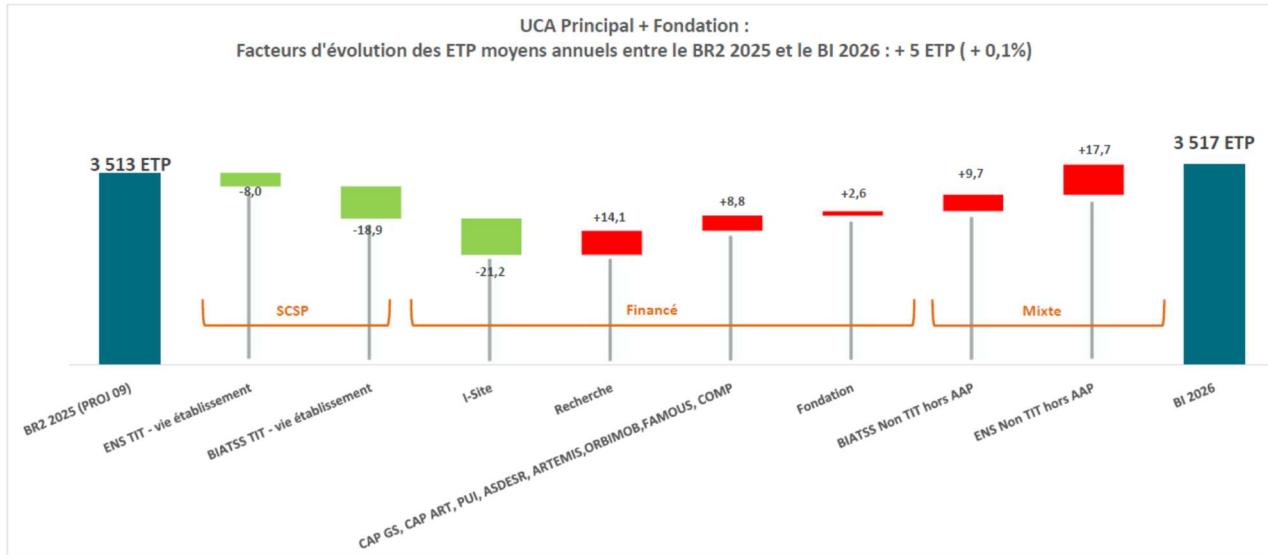
•◦ Analyse globale

L'écart de **+7 M€**, attendu entre le BR2 et le BI 2026, s'explique à 82 % sur la partie indiciaire (+5,8 M€) et à 28 % sur les EAH (+1,2 M€). Concernant la masse indiciaire, la répartition est inégale entre les titulaires, qui concentrent 75 % de l'augmentation (+4,3 M€), et les non titulaires, qui en représentent 25 % (+1,4 M€).

BR2 2025 (PROJ 09)		Ecart BI 2026 vs BR2 2025 (PROJ 09)		
		Valeur	%	
Titulaires	2 307,4 ETP	2 280,6 ETP	- 26,8 ETP	- 1,2%
Non titulaires	1 205,2 ETP	1 236,9 ETP	+ 31,7 ETP	+ 2,6%
ETP MOYEN ANNUEL	3 512,6 ETP	3 517,5 ETP	+ 4,9 ETP	+ 0,1%
Titulaires	197 220k€	201 532k€	+ 4 312k€	+ 2,2%
Non titulaires	46 425k€	47 862k€	+ 1 438k€	+ 3,1%
MASSE SALARIALE INDICIAIRE	243 645k€	249 394k€	+ 5 749k€	+ 2,4%
ENVELOPPES AD HOC	31 857k€	33 096k€	+ 1 239k€	+ 3,9%
MASSE SALARIALE	275 502k€	282 490k€	+ 6 988k€	+ 2,5%

•◦ Analyse globale en ETP

Le BI 2026 prévoit **3 517 ETP** moyen annuels payés contre 3 513 ETP prévus au BR2 2025, soit une hausse de **+5 ETP**. Le bridge ci-après affiche les principaux facteurs d'évolution des ETP entre le BR2 2025 et le BI 2026.



L'écart global de +5 ETP résulte d'une compensation entre la baisse des titulaires (-27 ETP) et la hausse des non titulaires (+32 ETP).

Concernant la baisse des titulaires (-27 ETP par rapport au BR2 2025) :

La diminution s'explique par les effets des campagnes d'emplois restreintes 2025 et 2026, et par des mouvements liés à la vie de l'établissement (mutations, prolongations de détachements, etc.).

- Pour les enseignants : -8 ETP
- Pour les BIATSS : -19 ETP

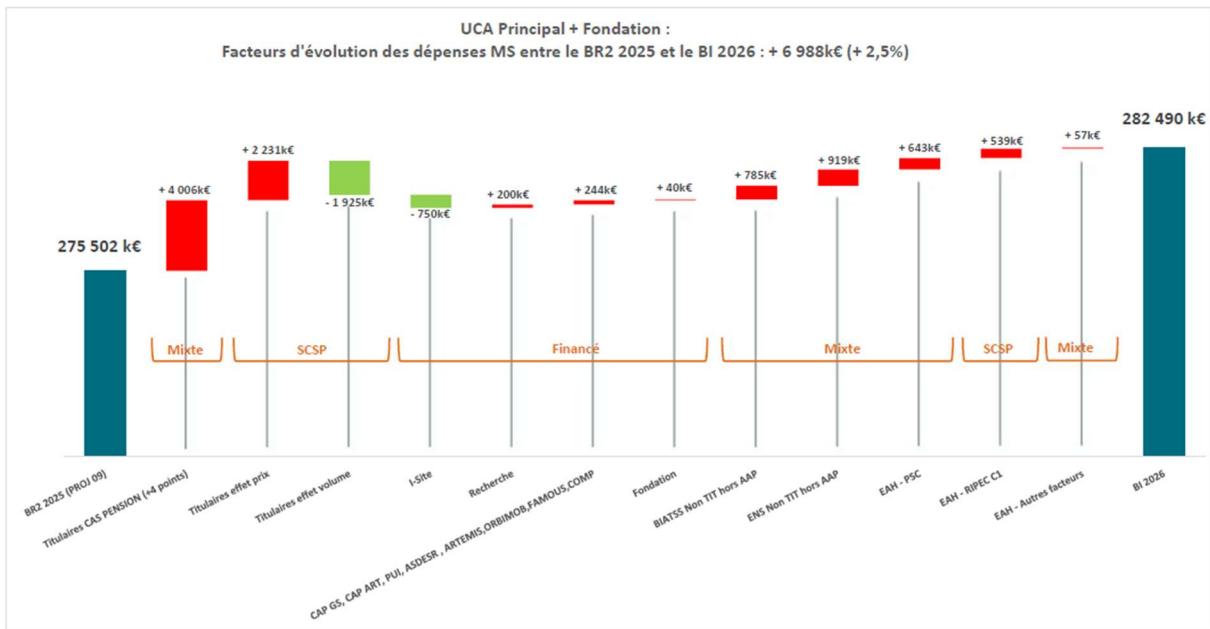
Concernant la hausse des non titulaires (+32 ETP par rapport au BR2 2025) :

Il convient de distinguer les personnels relevant de la recherche, des appels à projets (AAP) et de la Fondation, des autres moyens contractuels.

- +4,3 ETP concernent les personnels liés à la recherche, aux AAP et à la Fondation
- +27,4 ETP concernent les personnels contractuels hors recherche, AAP et Fondation, répartis comme suit :
 - +9,7 ETP pour les contractuels BIATSS. Cette augmentation s'explique par le remplacement imprévu de titulaires par des CDD, ainsi que par la campagne d'emploi 2026 qui devrait générer des besoins supplémentaires en CDD, compensant la réduction des moyens provisoires prévue pour la campagne 2026/2027.
 - +17,7 ETP pour les contractuels enseignants. Cette augmentation s'explique par l'arrivée de chaires de professeur junior, par le remplacement imprévu de titulaires en CDD, ainsi que par la campagne d'emploi 2026.

• Analyse globale en €

Le bridge ci-après fait apparaître les principaux éléments d'évolution qui permettent d'expliquer l'écart de **+7 M€** entre le BR2 2025 et le BI 2026.



Pour les enseignants titulaires, un écart de +3,6 M€ est observé. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du taux du CAS Pension de +4 points au 1^{er} janvier 2026, ainsi que par l'évolution de carrière des agents.

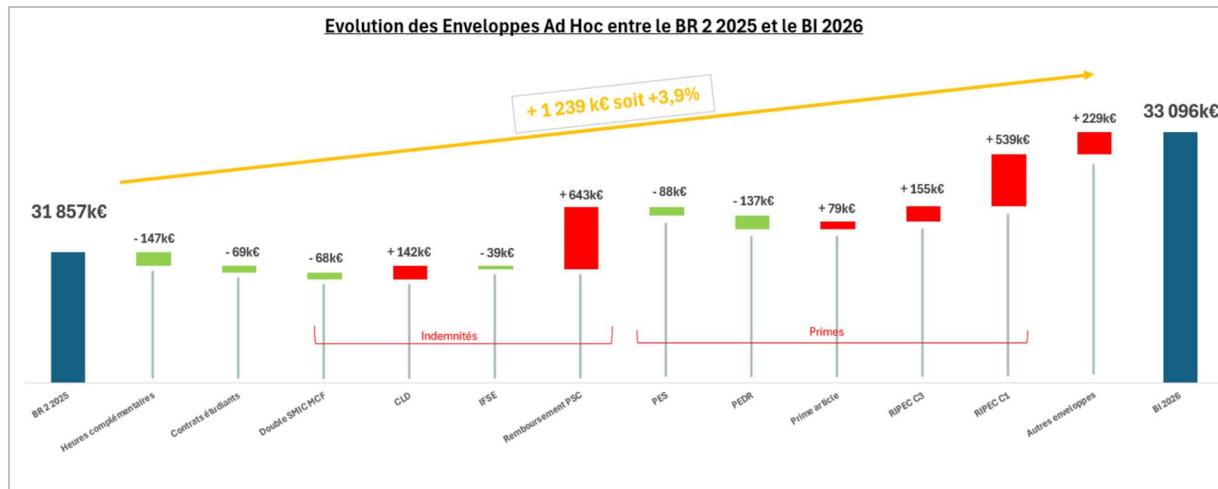
Concernant les BIATSS titulaires, l'écart est de +0,7 M€.

Les dépenses liées à la recherche connaissent une légère augmentation de +0,2 M€, tandis que celles liées au programme I-Site diminuent de -0,8 M€.

Les dépenses liées aux appels à projets (AAP) devraient progresser de +0,2 M€, en lien avec la montée en puissance des projets ARTEMIS, FAMOUS et CAP GS.

Enfin, les écarts observés sur les contractuels BIATSS hors AAP (+0,8 M€) et les contractuels enseignants hors AAP (+0,9 M€) s'expliquent par les recrutements attendus en fin d'année 2025, correspondant respectivement à +10 ETP et +18 ETP.

●○ Focus sur les EAH



Pour le BI 2026, nous prévoyons une hausse de +1,2 M€ sur les Enveloppes Ad Hoc par rapport au BR2 2025.

Dans le cadre du BI 2026, certaines enveloppes sont **en baisse**.

- Les contrats étudiants enregistrent une diminution de -69 k€. Cette enveloppe pourrait toutefois être réévaluée à la hausse lors du BR1 2026.
- Les heures complémentaires sont en baisse de -147 k€, en lien avec la réduction des dotations en charges d'enseignement. Cette baisse s'inscrit dans la démarche de réduction de l'offre de formation engagée par l'UCA.
- La PEDR diminue de -137 k€, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires. Les droits des derniers enseignants-chercheurs hors HU arrivant à échéance expliquent cette évolution.

À l'inverse, certaines enveloppes sont **en hausse**.

- La PSC augmente de +643 k€ correspondant à la mise en place du nouveau dispositif de remboursement de la mutuelle.
- Le RIPEC C3 augmente de +155 k€, correspondant à un contingent 2025 équivalent à 150 primes.
- Les congés de longue durée (CLD) sont en hausse de +142 k€, en anticipation des renouvellements déjà programmés et des demandes potentielles en 2026.
- La Prime Article progresse de +79 k€, en lien avec l'augmentation du nombre de contractuels.
- Le RIPEC C1 connaît une hausse significative de +539 k€ (+600 € par an par enseignant-chercheur en 2026).
- Une enveloppe a été prévue pour poursuivre la revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS (IFSE).

•→ [Focus sur les AAP et la Recherche](#)

AAP	BR2 2025 (Proj 09)		2026 (BI)		Evol BR2 2025 BI 2026	
	ETP moyen annuel	MS	ETP moyen annuel	MS	ETP moyen annuel	MS
I-SITE	117 ETP	5 300k€	96 ETP	4 550k€	-21 ETP	- 750k€
CAP GS	18 ETP	685k€	22 ETP	864k€	4 ETP	179k€
CAP ART	7 ETP	260k€	7 ETP	325k€	0 ETP	65k€
PUI	4 ETP	196k€	3 ETP	150k€	-1 ETP	- 46k€
COMP	28 ETP	1 177k€	25 ETP	983k€	-3 ETP	- 194k€
ARTEMIS	2 ETP	76k€	4 ETP	161k€	2 ETP	85k€
ORBIMOB	0 ETP	k€	0 ETP	k€	0 ETP	k€
FAMOUS	1 ETP	50k€	4 ETP	170k€	3 ETP	120k€
TOTAL AAP	176 ETP	7 744k€	161 ETP	7 203k€	-15 ETP	- 541k€

La baisse de la MS entre le BR2 2025 et le BI 2026 s'explique principalement sur I Site (-750 k€).

Toutefois il convient de noter les éléments suivants :

- **COMP** : la fin du COMP au 31/08/2026 entraîne une diminution de -194 k€.
- **CAP GS** : le recrutement de nouveaux personnels génère une hausse (+179 k€)

Concernant **la recherche**, l'enveloppe a été augmentée passant de 8 M€ au BR2 2025 contre 8,2 M€ au BI 2026.

•• Focus sur l'évolution du CAS PENSION depuis 2022

Le tableau suivant montre l'évolution du CAS pension depuis 2022 en intégrant les augmentations de +4 points au 1^{er} janvier 2025 et 2026 **ainsi que** les effets liés à vie de l'établissement (évolution des ETP, des rémunérations et d'éventuelles régularisations).

Pour 2026, **l'augmentation globale** concernant les titulaires, combinant la hausse des 4 points et les effets liés à la vie de l'établissement, est estimée à près de 4 M€.

S/T PROJECTION DE LA MS	EXEC 2022	EXEC 2023	EXEC 2024	BR2 2025 (PROJ 09)	Données prévisionnelles BI 2026
Enseignants titulaires	1 315,7	1 317,2	1 327,1	1 334,0	1 326,0
BIATSS titulaires	998,0	985,7	981,9	973,4	954,5
ETPT titulaires	2 313,8	2 302,9	2 309,0	2 307,4	2 280,6
Enseignants titulaires	13 977 126	13 989 796	14 373 836	14 560 457	14 660 847
BIATSS titulaires	5 570 716	5 592 702	5 715 111	5 723 941	5 683 533
MASSE INDICIAIRE titulaires	26 219 191	26 253 846	26 760 296	26 955 747	27 015 729
Rémunérations principales	66 640k€	68 361k€	70 759k€	71 678k€	72 172k€
CAS Pensions et ATI	49 712k€	51 012k€	52 782k€	56 604k€	59 614k€
Enseignants titulaires (Rem. P + Cas P.)	128 549k€	131 570k€	135 738k€	140 479k€	143 983k€
Rémunérations principales	26 562k€	27 328k€	28 134k€	28 178k€	27 979k€
CAS Pensions et ATI	19 706k€	20 317k€	20 954k€	22 205k€	23 110k€
BIATSS titulaires (Rem. P + Cas P.)	51 362k€	52 739k€	54 183k€	55 477k€	56 183k€
Rémunération principales	93 202k€	95 689k€	98 893k€	99 856k€	100 151k€
+ Cas Pension et ATI "TITULAIRES"	69 418k€	71 329k€	73 737k€	78 809k€	82 725k€
Evolution du CAS Pension "Titulaires" par rapport à N-1		+ 1 911k€	+ 2 408k€	+ 5 073k€	+ 3 916k€
+ Biais CAS pension sur "NON TITULAIRES"	+ 35k€	+ 77k€	+ 158k€	+ 132k€	+ k€
CAS Pension GLOBAL	+ 69 453k€	+ 71 406k€	+ 73 895k€	+ 78 941k€	+ 82 725k€

2.3.4. Masse salariale financée / non financée

Le découpage présenté ci-dessous répond à une commande politique formulée dans le cadre de la prospective financière présentée en CA du 14 juin 2024.

⚠ Les résultats issus de cette répartition doivent être interprétés avec prudence. La distinction entre plafond 1 et plafond 2 demeure, à ce stade, difficile à établir de manière fiable.

De plus, un travail d'actualisation de la méthode de répartition de la MS financée / non financée des EAH reste à conduire.

	EXECUTE 2024		BR 2 2025 - PROJ 09 2025		BI 2026	
	€	%	€	%	€	%
MS financée sur SCSP (Titulaire P1 + contractuels P1)	227 724 973 €	84,9%	235 252 509 €	85,4%	242 520 792 €	85,9%
dont Titulaire P1	212 881 429 €	79,4%	219 194 253 €	79,6%	224 435 794 €	79,4%
dont Contractuels P1	14 843 543 €	5,5%	16 058 256 €	5,8%	18 084 998 €	6,4%
I_SITE	5 273 699 €	2,0%	5 300 000 €	1,9%	4 550 000 €	1,6%
MS financée par ailleurs (tous ceux suivis par des EOTP Sur AAP (COMP, PUI, CAP GS, recherche,..))	12 711 382 €	4,7%	14 540 538 €	5,3%	14 538 414 €	5,1%
MS non expressément financée	22 391 200 €	8,4%	20 408 718 €	7,4%	20 880 948 €	7,4%
TOTAL MS UCA	268 101 254 €		275 501 764 €		282 490 155 €	

Source : Exécuté 2024, BR 2 2025 et BI 2026

NOTIFICATION DEFINITIVE 2024 NOTIFICATION INTERMEDIAIRE 2025

Notification SCSP	236 843 016 €	240 775 257 €
-------------------	---------------	---------------

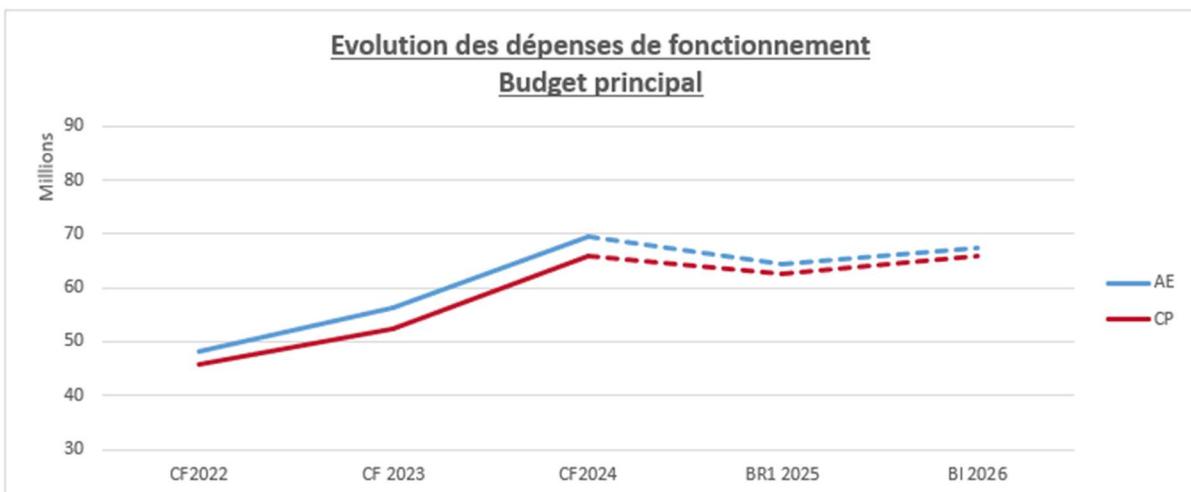
Source : notification définitive 2024, notification intermédiaire 2025

Au BI 2026, la part de la masse salariale non expressément financée représente 7,4%.

2.4. Fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif fortement réaffirmé par l'Etablissement sur la partie gestion courante. Il s'est traduit par la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'allocation des moyens basé sur la notification d'enveloppe maximale à chaque structure. Ces enveloppes prennent en compte une baisse de 5% de crédits de fonctionnement par rapport au montant du BR1 2025, hors logistique et opérations pluriannuelles.

Principal - Fonctionnement	CF 2022	CF 2023	CF 2024	BR1 2025	BI 2026
AE	48 274 857 €	56 238 796 €	69 560 291 €	64 319 093 €	67 459 972 €
CP	45 645 290 €	52 418 520 €	65 960 865 €	62 532 262 €	65 983 566 €



Pour le budget principal, l'évolution est de :

- + 4,9 % / BR1 2025 (+ 3 141 k€) et - 3,0 % / CF 2024 (- 2 100 k€) **en AE** ;
- + 5,5 % / BR1 2025 (+ 3 451 k€) et + 0,0 % / CF 2024 (+ 23 k€) **en CP**.

Les taux d'évolution des dépenses de fonctionnement doivent être analysés en différenciant les opérations de gestion courante des opérations pluriannuelles, notamment les reversements aux différents partenaires sur les projets structurants.

Les autorisations d'engagement 2026 s'élèvent à 67 838 k€ sur l'établissement dont 29 912 k€ sur les opérations pluriannuelles (tableau 10) et 37 926 k€ sur la gestion courante.

Sur les opérations pluriannuelles, sont prévus en fonctionnement :

- 2 806 k€ pour les opérations immobilières,
- 8 530 k€ pour les contrats de recherche (259 conventions en cours),
- 5 580 k€ pour I-Site,
- 1 843 k€ pour PUI1 et PUI2,
- 20 k€ pour ASDESR,
- 1 375 k€ pour CAP GS,
- 2 043 k€ sur la CVEC,
- 2 789 k€ Erasmus,
- 3 068 pour l'AMI CMA Orbimob,
- 1 858 k€ pour les autres contrats d'enseignement.

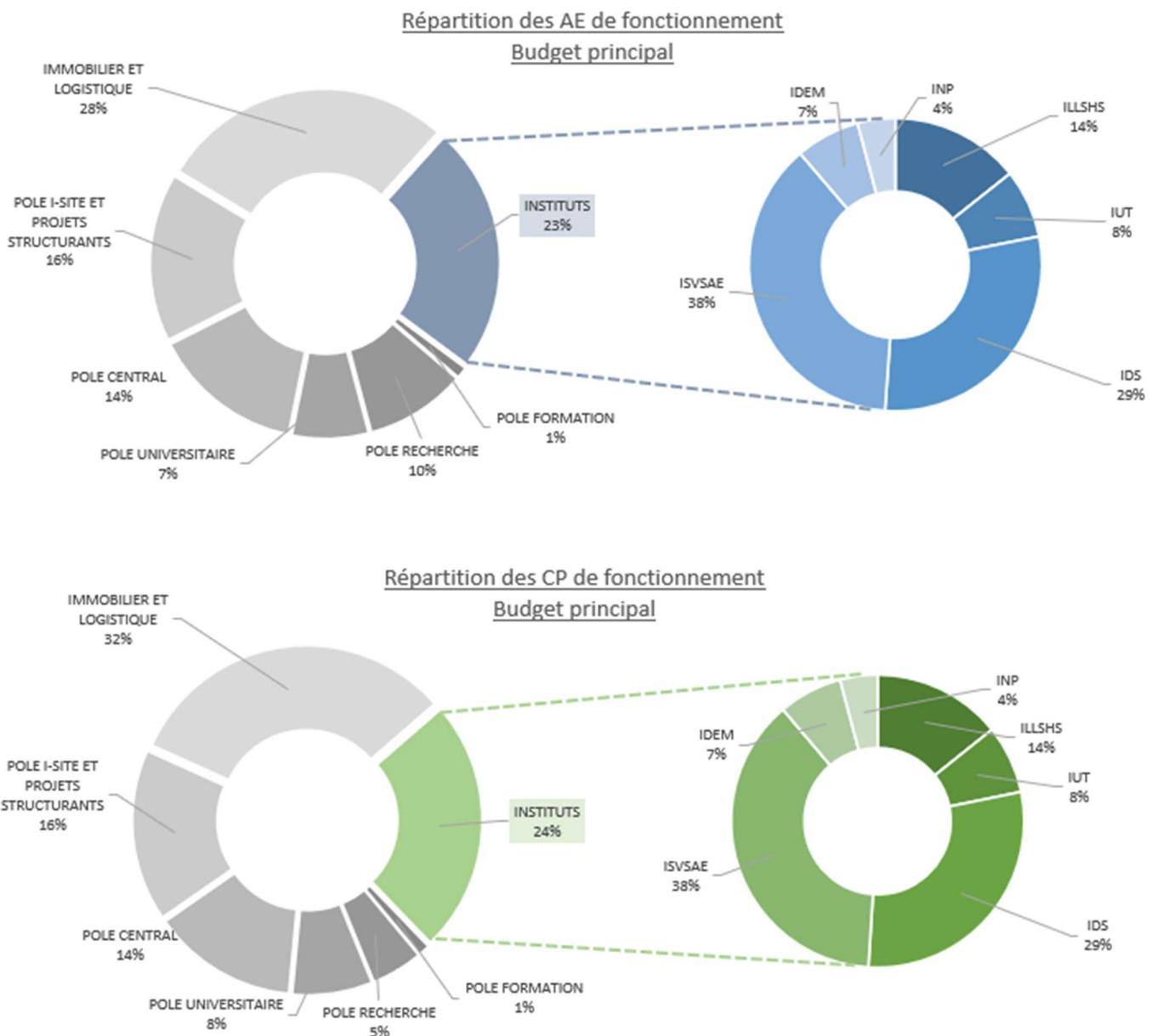
Pour mémoire, au BR1 2025, les AE fonctionnement (budget principal + BAI) s'élevaient à 64 860 k€ dont 25 675 k€ sur les opérations pluriannuelles et 39 185 k€ sur la gestion courante.

Les arbitrages ont abouti à une baisse de 3% sur la gestion courante pour un objectif global de -1% prenant en compte les dépenses incompressibles.

L'effort en dépense de gestion courante hors logistique est évalué à 912k€ dont 204k€ sur les composantes des Instituts et 708k€ sur les services centraux et pôles universitaires. Et à - 150k€ sur la dotation de l'établissement à la recherche.

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition des dépenses de fonctionnement en AE dans le budget principal. Les principaux pôles étant :

- l'immobilier et la logistique : 18 931 k€, soit 28 % (dont 9 241 k€ de fluides) ;
- les instituts (composantes, unités de recherche, écoles doctorales) : 15 841 €, soit 23 % ;
- I-Site et projets structurants : 10 815 k€, soit 16 % ;
- le pôle central : 9 722 k€, soit 14 %.



En fonctionnement les AE pour la partie maintenance de deuxième niveau (tous sites confondus) sont en baisse significative depuis deux années consécutives -3% par rapport au BI 2025 et -32 % par rapport au CF 2024. Cette baisse est la conséquence directe de la réception de plusieurs bâtiments permettant de bénéficier de meilleures conditions d'usage.

En revanche, la partie du parc immobilier non rénovée va nécessiter des dépenses de maintenance curative de plus en plus importante et coûteuse qu'il faudra anticiper sur les prochains budgets.

En 2025 l'accord cadre contractualisé en 2023 sur l'électricité et le gaz prend fin, une nouvelle consultation a été lancée et a permis à l'établissement d'obtenir des conditions financières bien plus favorables que précédemment. La prévision d'AE évolue ainsi à la baisse de 18% entre le BI 2025 et le BI 2026 et de 25% par rapport au CF 2024, la contractualisation est en cours de finalisation et cette prévision pourra être revue à la baisse au BR 1 2026. L'établissement poursuit son objectif de maîtrise des dépenses énergétiques à la fois sur l'effet prix mais également sur l'effet volume en accompagnant les usagers sur leurs pratiques.

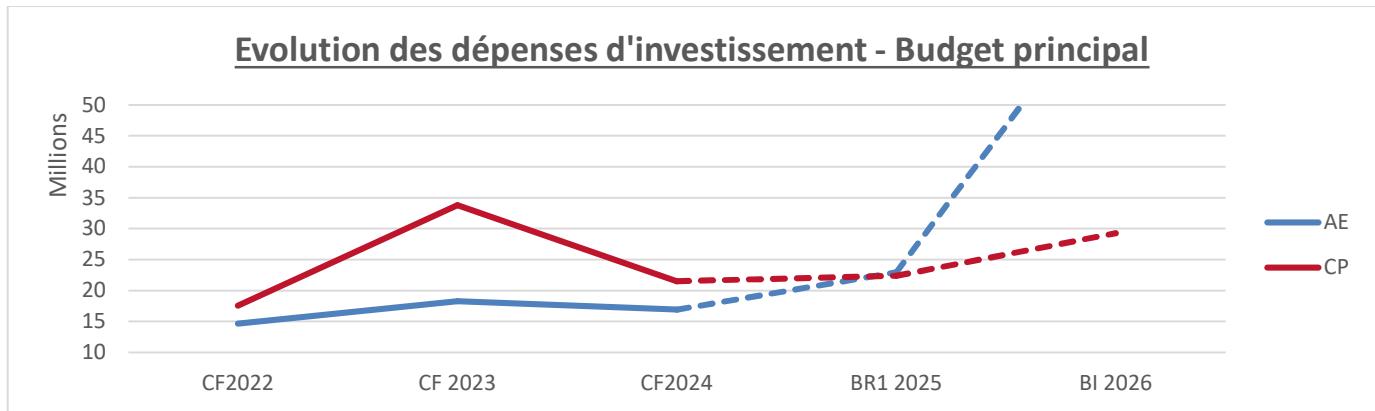
En revanche les AE pour la partie nettoyage présentent une hausse entre 5 % et 16% pour les différents sites entre le BI 2025 et le BI 2026, correspondant à des prestations supplémentaires liées notamment à une augmentation des surfaces.

2.5. Investissement

Le budget d'investissement fluctue majoritairement selon le cadencement des opérations immobilières.

Sur l'établissement principal, le BI 2026 s'élève à 70 430 k€ en AE et 29 288 k€ en CP dont respectivement 55 596 k€ et 13 724 k€ pour les opérations immobilières, celles-ci étant détaillées dans un focus ci-après.

Principal - Investissement	CF2022	CF 2023	CF 2024	BR1 2025	BI 2026
AE	14 687 616 €	18 296 870 €	16 926 693 €	22 967 975 €	70 430 852 €
CP	17 584 300 €	33 811 880 €	21 519 149 €	22 400 208 €	29 288 009 €



7 271 k€ d'AE d'investissement sont prévus sur la recherche (dont réserve), avec 1 431 k€ sur le projet DYV MOB, 903 k€ le projet MODE ou encore 838 k€ pour Chronidol.

502 k€ sont prévus pour le budget I-Site et 89 k€ sur les projets structurants.

Des crédits d'investissement sont également prévus sur :

- les composantes et instituts à hauteur de 2 280 k€,
- les services universitaires à hauteur de 1 796 k€ (dont 1 305 k€ pour le SUAPS pour le terrain de football et de padel sur reliquats CVEC),
- la maintenance et logistique à hauteur de 499 k€,
- les services centraux à hauteur de 2 398 k€ (dont 1 337 € pour la DOSI).

3. Focus

3.1. Focus CPOM

Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés en 2022 avec les Instituts font l'objet d'un suivi et d'un ajustement à chaque dialogue budgétaire au regard de l'exécution des dépenses mais aussi de la survenance de besoins nouveaux. 2026 est la dernière année de mise en œuvre de ces premiers CPOM. Ces dépenses concernent des projets transverses portés par les instituts, qu'ils soient d'ordre scientifique, pédagogique (acquisition de matériel, d'équipements, petits travaux...), et de missions dans le cadre d'actions liées à l'internationalisation des activités.

Le tableau ci-après détaille les inscriptions 2026 par Institut :

Institut	Tranche 2026
ILLSHS	59 k€
IUT	137 k€
IDS	52 k€
ISVSAE	55 k€
IDEIM	85 k€
INP	60 k€
TOTAL	447 k€

3.3. Focus Clermont Auvergne INP

Une convention subséquente ainsi qu'une convention spécifique d'allocation des moyens dans le cadre du CPOM sont élaborées annuellement pour la mise en œuvre des dispositions de la convention cadre approuvée par le CA de l'EPE le 20/10/2023.

Il a été convenu que l'UCA apportait un soutien financier à l'encadrement de certaines formations conduites par l'INP (PEIP et formations par l'apprentissage de Polytech Clermont et ISIMA) se traduisant par la prise en charge de dépenses de masse salariale, avec un impact sur le taux de rigidité de l'UCA. Un avenant est en cours quant au calcul du montant de la masse salariale imputable à l'INP et le taux de prise en charge par l'UCA pour les exercices 2025 et 2026.

Par ailleurs, le projet de budget de l'INP présenté au Directoire doit répondre aux objectifs du DOB commun et à la stratégie de l'EPE.

La note de synthèse des budgets de l'EPE et de ses deux établissements-composantes sera présentée au CA parallèlement au vote du BI.

3.4. Focus Opérations immobilières

Le programme immobilier reste ambitieux sur le plan des rénovations d'envergure mais sera limité sur les travaux d'adaptation compte-tenu des contraintes budgétaires.

•• Les opérations du budget annexe immobilier

Trois principales opérations vont débuter ou se poursuivre sur l'année 2026. Tout d'abord l'opération de réhabilitation du bâtiment « Mitterrand », dont le contrat en marché global de performance (MGP) a été signé en 2024. Après les études sur une partie de l'année 2025, l'installation du chantier qui est déjà en cours permettra la réalisation des travaux qui s'achèveront en 2027. Les principaux décaissements sur le budget annexe seront en lien avec cette opération. Deux autres projets suivants débuteront leurs études ou leur programmation : le regroupement des services SSU-SST-SUH « Dunant » et l'isolation par l'extérieur du bâtiment principal « Dunant ».

Ci-dessous le détail des opérations programmées en 2026 sur le budget annexe immobilier et leur répartition par sites :

Budget	Site	Opérations	AE 2026 (Fonc. + Inv.)	CP 2026 (Fonc. + Inv.)	
BAI	Clermont centre	Restructuration Mitterrand	3 005 000 €	16 401 295 €	
	Clermont centre	Remplacement SSI Rotonde	180 000 €	185 000 €	
	Henri Dunant	Isolation par l'extérieur Dunant	55 000 €	55 000 €	
	Henri Dunant	Regroupement SST-SSU	30 000 €	30 000 €	
	Clermont centre	Jaude : Amphi en type L	47 000 €	48 500 €	
	Henri Dunant	Dunant espace de simulation 2eme R1	1 006 000 €	1 006 000 €	
	Henri Dunant	Passerelle CRBV	35 000 €	35 000 €	
	Sous-total opérations en cours			4 358 000 €	
	Henri Dunant	Local archivage UFR médecine	50 000 €	50 000 €	
	Sous-total nouvelles opérations			50 000 €	
	Réserve	Fonctionnement	100 000 €	100 000 €	
		Investissement	300 000 €	300 000 €	
Sous-total réserve			400 000 €	400 000 €	
Total BAI			4 808 000 €	18 210 795 €	

Les sources de financements :

En recettes sur le budget annexe immobilier, sont comptabilisés 6 135 k€ dans le cadre de la dévolution du patrimoine, et 1 905 k€ de subvention sur l'opération Restructuration Mitterrand au titre de l'AAP DIE.

•• Les opérations sur les bâtiments non dévolus

L'année 2026 sera une année importante d'études sur les principales opérations du contrat de plan Etat Région 2021-2027. C'est le cas pour les opérations du bâtiment « amphithéâtres » aux Cézeaux - avec pour objectif la signature du MPGP en début d'année 2026, mais également « Gergovia » dont la signature du MPGP est prévu au premier trimestre 2026 et enfin « Carnot » ainsi que le creative centre au centre-ville de Clermont-Ferrand. A ces études, s'ajoutera la notification début 2026 des marchés de travaux pour le site de Besse-Saint-Anastaise (Puy de Dôme) dont l'ouverture au public est prévue en 2027.

Ci-dessous le détail des opérations programmées en 2026 sur le budget principal et leur répartition par sites :

Budget	Site	Opérations	AE 2026 (Fonc. + Inv.)	CP 2026 (Fonc. + Inv.)	
Budget Principal	Tous sites	Intracting	560 000 €	560 000 €	
	Tous sites	Supervision SSI 1ere phase Campus Cézeaux	99 635 €	99 635 €	
	Tous sites	PPGER	126 990 €	138 700 €	
	Tous sites	Ventilation exposition au radon	20 000 €	20 000 €	
	Tous sites	SPSI frais de dévolution	30 000 €	30 000 €	
	Tous sites	Amélioration thermique logement fonction	128 594 €	138 115 €	
	Cézeaux Pascal	Extension puissance 500 kwa	732 300 €	792 300 €	
	Cézeaux Pascal	Aménagement bâtiment accueil	5 000 €	104 868 €	
	Cézeaux Pascal	Mise en conformité atelier campus	847 856 €	914 142 €	
	Cézeaux Pascal	Contrôle d'accès physique	124 750 €	124 750 €	
	Cézeaux Pascal	Evolutions fonctionnelles maison innovation	76 118 €	166 938 €	
	Cézeaux Pascal	Maison de l'innovation	1 000 €	10 000 €	
	Cézeaux Pascal	PPP crèche LMV	820 000 €	1 320 000 €	
	Cézeaux Pascal	Ad'apt Physique	359 012 €	433 956 €	
	Cézeaux Murat	Suivi CPE PME et Biologie	- €	8 618 €	
	Cézeaux Murat	SSI Chimie: Remise à niveau	125 000 €	135 000 €	
	Cézeaux Murat	Réhabilitation et travaux d'amélioration	12 280 000 €	2 180 000 €	
	Cézeaux Cheberde	STAPS tranche 3	- €	234 750 €	
	Clermont centre	Opération préalable à la restructuration Mitterrand	1 776 €	20 103 €	
	Clermont centre	Réhabilitation Gergovia	36 090 000 €	4 730 000 €	
	Clermont centre	Réhabilitation 1ère tranche Carnot - CPER	420 000 €	170 000 €	
	Clermont centre	Créative Centre	413 524 €	250 000 €	
	Clermont centre	Mise en sécurité et accessibilité MSH	- €	28 003 €	
	Besse	Restructuration station Verrier Besse	3 582 400 €	2 490 037 €	
	Montluçon	Programmation IUT Allier campus 2020	3 000 €	3 000 €	
	Le Puy	Reprise gros oeuvre IUT Le Puy	- €	7 683 €	
	Le Puy	Antenne Learning Centre IUT Le Puy CPER	12 321 €	48 746 €	
Sous-total opérations en cours			56 859 276 €	15 159 344 €	
Cézeaux Pascal	Toiture CNEP (<i>Centre National Evaluation Photoprotection</i>)	50 000 €	50 000 €		
Sous-total nouvelles opérations			50 000 €		
Réserve	Fonctionnement	200 000 €	200 000 €		
	Investissement	300 000 €	300 000 €		
	Sous-total réserve			500 000 €	500 000 €
	Total Opérations immobilières			57 409 276 €	15 709 344 €

Les sources de financements :

Sur le budget principal, 3 783 k€ sont inscrits en recettes, réparties comme suit :

- 1 000 k€ au titre du PPP
- 1 500 k€ au titre de la réhabilitation et de l'amélioration énergétique du bâtiment amphithéâtre
- 73 k€ pour l'opération de réhabilitation Gergovia
- 1 010 k€ pour l'opération de restructuration de la station Besse
- 200 k€ au titre de l'antenne Learning centre de l'IUT Le Puy

L'ensemble des financeurs ont été relancé sur leurs engagements spécifiques auprès de l'UCA dans le cadre du CPER. Ces échanges doivent aboutir à plusieurs contractualisations en cours de finalisation.

Focus BEI

L'établissement travaille depuis plus d'un an avec la BEI sur la possibilité de contractualiser un emprunt qui participerait au financement d'un « pool de projets ». Un dossier technique, comportant à la fois les éléments patrimoniaux (détails des opérations immobilières) et financiers (analyse prospective) est en cours d'étude auprès de la BEI. L'enveloppe de financement sera plafonnée à 50M€. Une délibération du CA est obligatoire pour constituer la demande d'emprunt elle pourra être présentée à l'appui de la proposition de prêt. Ensuite l'étude de la soutenabilité financière de l'établissement sera soumise à l'approbation de la DRFIP et de la DRAES pour validation.

3.5. Focus CAI

Les relations de l'UCA avec sa filiale de valorisation sont régies au travers d'une convention cadre financière qui arrive à son terme le 31 décembre 2025. Une nouvelle convention qui mettra en œuvre un nouveau modèle économique sera signée en fin d'année 2025. C'est pourquoi les crédits en recettes comme en dépenses ne seront inscrits qu'au BR 1 2026.

4. Les principaux indicateurs

Indicateurs	UCA Etablissement	Budget principal	BAI
Solde budgétaire	- 36 989 174 €	- 26 818 458 €	- 10 170 716 €
Résultat prévisionnel	- 9 991 423 €	- 12 560 461 €	2 569 038 €
CAF	730 580 €	- 5 019 920 €	5 750 500 €
Variation FDR	- 24 277 116 €	- 14 106 400 €	- 10 170 716 €

Indicateurs	UCA Etablissement
Variation de trésorerie	- 38 949 815 €

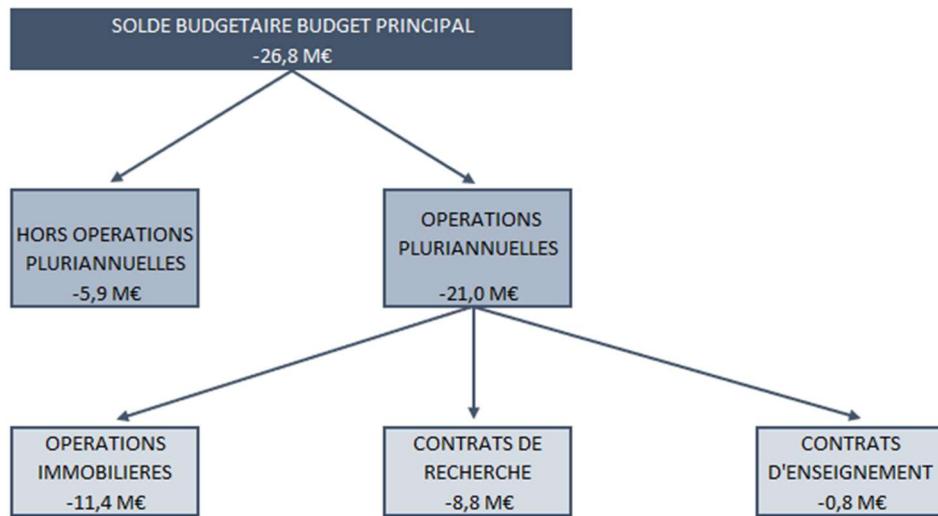
4.1. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est déficitaire sur l'établissement. Il est de - 37,0 M€ pour 2026.

SOLDE BUDGETAIRE	
Etablissement principal	- 26 818 458 €
Budget annexe immobilier	- 10 170 716 €
Solde budgétaire établissement agrégé	- 36 989 174 €

Il correspond à la contribution de l'Etablissement à l'activité des différents pôles (via les recettes centralisées) et aux décalages de trésorerie sur les opérations pluriannuelles conformément aux tableaux budgétaires 9 et 10.

Le solde budgétaire du budget principal se décompose selon le schéma suivant :



On constate que le solde budgétaire des opérations pluriannuelles représente 78 % du déficit budgétaire du budget principal. Il s'explique par des décalages de trésorerie, notamment sur les contrats de recherche, mais également par la part d'autofinancement sur les opérations immobilières (surcoûts d'opération, désengagement de partenaires...) ou certains appels à projets.

Le solde reste négatif sur les opérations de gestion courante du fait de la compensation incomplète des mesures salariales et de la hausse des coûts.

4.2. Le résultat

Le résultat patrimonial retrace les produits et charges de l'exercice.

RESULTAT		
Etablissement principal	-	12 560 461 €
Budget annexe immobilier		2 569 038 €
Résultat établissement agrégé	-	9 991 423 €

Il prend en compte les produits à recevoir (PAR) et les produits constatés d'avance (PCA) des opérations pluriannuelles neutralisant ainsi leur impact en termes de déficit sur la partie budgétaire. Les amortissements et reprises de financement sont également retenus dans la constitution du résultat.

Le résultat prévisionnel s'élève ainsi à - 10,0 M€ sur l'établissement. Il est fortement impacté par celui du budget principal de - 12,6 M€ qui s'explique également par le niveau des charges de personnel au vu des mesures salariales non compensées, la hausse des coûts et un niveau de SCSP limité à la notification intermédiaire de 2025 en l'absence de visibilité sur son évolution.

Le BAI affiche un résultat bénéficiaire de 2,6 M€, la contribution de dévolution étant comptabilisée en totalité en classe 7.

4.3. La CAF

CAF		
Etablissement principal	-	5 019 920 €
Budget annexe immobilier		5 750 500 €
CAF établissement agrégé		730 580 €

L'UCA présente un faible capacité d'autofinancement de 0,7 M€ en 2026 sur l'établissement avec une insuffisance d'autofinancement de - 5,0 M€ sur le budget principal. Cette IAF s'explique par le résultat déficitaire de l'Etablissement et l'impact des amortissements notamment les opérations immobilières dont le Kap intégré en 2024 dans le patrimoine.

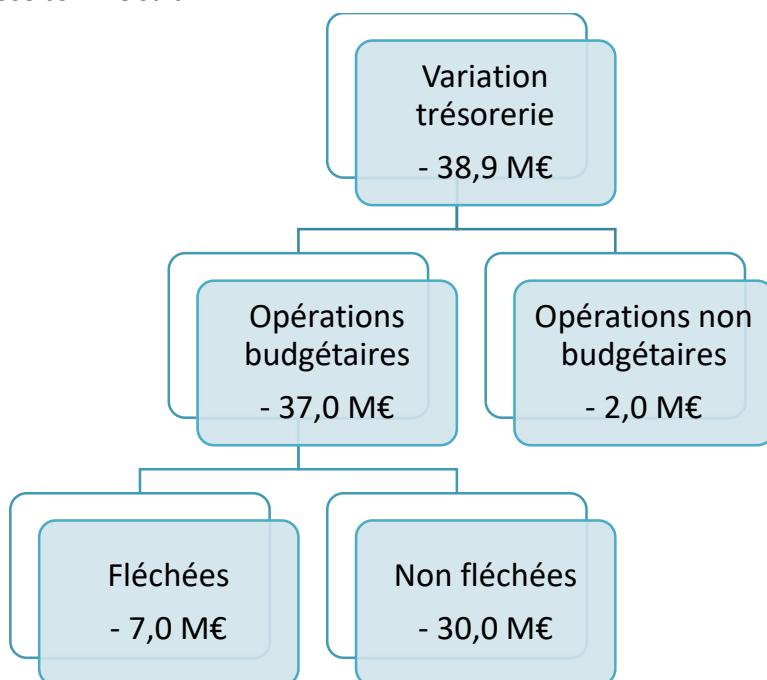
La CAF du BAI se situe toujours à un niveau élevé (5,8M€) permettant le financement des opérations d'investissement en cours dont celle de Mitterrand.

4.4. La variation du fonds de roulement

La prévision des dépenses d'investissement et la faible CAF, constatée suite au déficit, entraîne un prélèvement sur le fonds de roulement de 24,3 M€ sur l'établissement qui se décompose par un prélèvement de 14,1 M€ sur le budget principal et de 10,2 M€ du budget annexe immobilier.

4.5. La variation de la trésorerie

La trésorerie présente une variation négative de - 38,9 M€ (- 28,5 M€ sur le BP, - 10,4 M€ sur le BAI). Elle se décompose comme suit :



Dans les opérations non budgétaires, sont retracées les écritures relatives à la TVA, aux bourses AMI ou encore au mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'ENSACF. Ces données sont détaillées dans le tableau 5 des opérations pour compte de tiers.

A noter ici l'abandon du projet de restauration par l'ENSACF voté en novembre 2025, mettant ainsi fin au mandat de maîtrise d'ouvrage donné à l'UCA sur ce chantier qui donnera lieu en 2026 à un décaissement de 1,6M€ au titre du remboursement des avances perçues.

5. Les ratios de soutenabilité budgétaire

	Soumis au vote du CA				Soumis au vote du CA			
	Compte financier 2024	Budget rectificatif n°1 2025	Budget rectificatif n°2 2025	Budget initial 2026	Etablissement	Principal (dont I-Site)	Etablissement	Principal (dont I-Site)
Critères de soutenabilité budgétaire - Conditions de l'équilibre du budget								
Fonds de roulement en nombre de jours (Décret financier 2024)	60	21	49	7	59	15	32	0
Trésorerie en nombre de jours (Décret financier 2024)	110	66	88	40	101	51	57	20
Poids des charges de personnel	79,11%	80,58%	80,08%	81,52%	78,83%	80,25%	79,81%	81,24%
Indicateurs								
Résultat	- 3 003 203 €	- 5 954 245 €	- 5 233 855 €	- 7 880 183 €	- 442 282 €	- 3 212 428 €	- 9 991 423 €	- 12 560 461 €
CAF	6 010 903 €	377 110 €	3 619 740 €	- 2 022 172 €	9 505 203 €	3 739 473 €	730 580 €	5 019 920 €
Variation du fonds de roulement	- 10 751 472 €	- 15 892 024 €	- 8 121 979 €	- 13 310 974 €	- 284 061 €	- 5 807 808 €	- 24 277 116 €	- 14 106 400 €
Niveau du fonds de roulement	55 464 816 €	19 900 265 €	47 342 837 €	6 589 291 €	55 180 755 €	14 092 457 €	30 903 639 €	13 943 €
Niveau de la trésorerie	101 941 479 €	61 212 054 €	83 904 166 €	38 009 777 €	94 149 533 €	47 926 332 €	55 199 719 €	19 387 233 €
Solde budgétaire	128 498 €	- 4 929 944 €	- 18 034 574 €	- 23 223 569 €	- 7 725 438 €	- 13 249 185 €	- 36 989 174 €	- 26 818 458 €
Ratios d'analyse financière								
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	19,10%	19,31%	18,88%	19,07%	18,42%	18,64%	19,98%	20,22%
Dépendance aux financements de l'Etat	20,72%	21,10%	23,14%	23,55%	22,40%	22,81%	22,31%	22,71%
Taux de déficit	-0,86%	-1,76%	-1,45%	-2,25%	-0,12%	-0,92%	-2,76%	-3,56%
Taux d'autofinancement	1,79%	0,11%	1,04%	-0,59%	2,75%	1,10%	0,21%	-1,46%
Part de l'autofinancement dans l'investissement	28,72%	1,92%	14,85%	-9,03%	42,61%	18,20%	1,55%	-17,14%

Critères de soutenabilité budgétaire - Conditions de l'équilibre du budget	Méthodes de calcul	Seuils		
Fonds de roulement en nombre de jours (Décret financier 2024)	(Montant du fonds de roulement / CP hors investissement) *360	> 15 jours		≤ 15 jours
Trésorerie en nombre de jours (Décret financier 2024)	(Montant de la trésorerie / CP hors investissement) *360	> 30 jours		≤ 30 jours
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / produits encaissables	< 82 %	82% ≤ Tx < 83%	≥ 83 %

Ratios d'analyse financière	Méthodes de calcul	Seuils		
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	Charges décaissables de fonctionnement général / produits encaissables			
Dépendance aux financements de l'Etat	Ressources propres encaissables / produits encaissables	> 15 %	15% > Tx > 13%	< 13 %
Taux de déficit	Résultat / Total des produits	> 2%	2% > Tx > 0%	< 0 %
Taux d'autofinancement	CAF / produits encaissables	> 1%	1% > Tx > 0,5%	< 0,5 %
Part de l'autofinancement dans l'investissement	CAF / dépenses d'investissement	> 30%	30% > Tx > 20%	< 20 %

L'analyse de la soutenabilité au regard des ratios du décret financier :

1-Taux de saturation de la masse salariale

Ce ratio mesure le poids des charges de personnel par rapport aux produits de fonctionnement. Ce ratio de rigidité évalue les limites des marges de manœuvre.

Un rapport élevé traduit la disproportion du poids des charges par rapport aux produits et mesure la difficulté de rééquilibrage pour les réduire.

Ce taux est calculé en prenant en compte les dépenses inscrites de l'enveloppe de personnel du tableau 6.

Pour le budget établissement, le taux de saturation s'élève à **79,81 %** et enregistre donc une dégradation de 0,71 points par rapport au CF 2024, les produits de fonctionnement présentant une hausse un peu plus importante que les charges de personnel. Il se situe toujours en dessous du seuil d'alerte réglementaire fixé à 83 %.

Concernant l'établissement principal, qui intègre la masse salariale d'I-Site, le taux de saturation s'élève alors à 81,24 %, en dessous du seuil réglementaire.

L'évolution du taux de saturation sur le budget principal s'explique par l'augmentation des charges de personnel en l'absence de compensation totale des mesures salariales et de la hausse du CAS Pensions.

2-Le fonds de roulement en nombre de jours

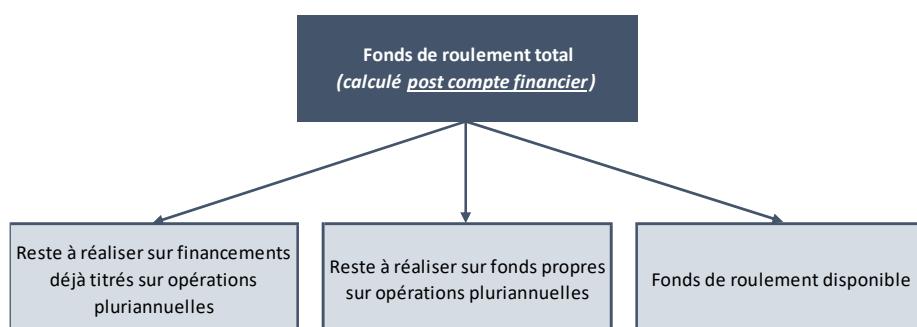
Le fonds de roulement de l'établissement s'élève à **30,9 M€**, représentant **32 jours** de fonctionnement (seuil > 15 jours), et affiche ainsi une très importante baisse par rapport au CF 2024, compte tenu des éléments explicités supra. Ce qui signifie que l'établissement puise dans ses réserves pour son fonctionnement. De plus à partir de 2026 le BAI verra son niveau de fonds de roulement diminuer en raison des travaux d'envergure en cours (opération Mitterrand).

Le niveau du fonds de roulement est négatif sur l'établissement principal représentant -0,01 jour de fonctionnement. Ce taux nécessite une forte vigilance sur le volume des dépenses de fonctionnement et la poursuite des efforts de priorisation de ces dépenses.

Le niveau du fonds de roulement sera remis à jour avec le compte financier 2025 en fonction des taux d'exécution. Le premier budget rectificatif prendra acte de cette mise à jour pour réactualiser les données.

En découlera aussi, selon le niveau des restes à payer et à encaisser, le fonds de roulement disponible. Ce dernier sera donc calculé post vote du compte financier.

Le schéma ci-dessous formalise cet exercice réglementaire qui suit le vote du compte financier :



La soutenabilité réside dans la capacité de l'Etablissement à faire face à l'ensemble de ses engagements antérieurs (couverture des dépenses obligatoires) et nouveaux.

Comme détaillé dans le tableau agrégé des opérations pluriannuelles (tableau 9), au 31/12/2026, les restes à payer sur engagements réalisés sont évalués à hauteur de 61,9 M€, dont 60,8 M€ pour les opérations immobilières (principalement Réhabilitation Gergovia pour 31,8 M€, Réhabilitation bâtiment amphithéâtre pour 10,3 M€, Crèche PPP pour 9,0 M€, Restructuration Mitterrand pour 6,3 M€ ou encore station Verrier Besse pour 1,5 M€).

3-La trésorerie en nombre de jours

La trésorerie s'élève à **55,2 M€** et représente **57 jours** de charges décaissables ce niveau est inférieur au CF 2024 mais conforme au seuil règlementaire. Il est de 20 jours sur budget principal de fonctionnement (en-dessous du seuil limite de 30 jours).

Le tableau d'équilibre financier (tab 4) et le tableau des opérations pour comptes de tiers (tab 5) apportent une précision sur la constitution de la trésorerie.

Le solde budgétaire de - 37,0 M€ conjugué à l'impact des opérations pour compte de tiers (dont convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'école d'architecture) et de TVA à hauteur de - 2,0 M€ entraînent un prélèvement de la trésorerie à hauteur de **38,9 M€**.

Ce niveau qui nécessite aussi vigilance sera à mettre en relation avec les restes à payer et reste à encaisser sur les opérations pluriannuelles afin de déterminer, après le compte financier 2025, le montant de la trésorerie libre d'emploi.

La part de trésorerie prévisionnelle portant sur les opérations non budgétaires doit être considérée avec prudence.

Le compte de résultat

Le compte de résultat présente un déficit de -10,0 M€, porté essentiellement par le budget principal affichant un déficit de -12,6 M€ (taux de déficit de -2,76% sur l'établissement et -3,56% sur le principal). Le déficit s'explique par l'augmentation des dépenses de masse salariale en lien avec les évolutions règlementaires, non compensées, malgré les efforts portés par les dernières campagnes d'emplois et la restriction imposée sur certaines dépenses de fonctionnement. Le retour à l'équilibre reste difficile en raison de l'incertitude quant au niveau de la participation de l'Etat aux dépenses incompressibles.

La CAF

Le budget présente une faible CAF de 0,7 M€ sur l'établissement et une insuffisance d'autofinancement de -5,0 M€ sur le budget principal. Le niveau de CAF interroge sur les capacités d'investissement de l'établissement faisant de la recherche de financements extérieurs une priorité.

Le taux d'autofinancement est de 0,21 % sur l'établissement et de -1,46 % sur le budget principal est donc sous le seuil d'alerte de 0,5%.

La part d'autofinancement dans l'investissement est en conséquence très faible de 1,55 % sur l'établissement et de -17,14 % sur le budget principal (en dessous du seuil d'alerte de 20%).

Les trois indicateurs de soutenabilité au sens du décret financier de 2024 sont donc conformes aux seuils règlementaires, cependant l'analyse des seuls indicateurs du budget principal alerte sur la dégradation financière de l'établissement. En effet l'établissement a maintenu son soutien aux activités d'enseignements et de recherche et de vie universitaire conformément à son projet politique en puisant sur ses réserves. Cette situation ne peut perdurer sans mettre en difficultés les équilibres financiers.

CONCLUSION POLITIQUE

Le budget initial 2026 est marqué par un contexte économique et politique général tendu et incertain se répercutant comme en 2024 et 2025 sur les grands équilibres de l'établissement, avec un impact sur la stratégie de développement de l'établissement. Pour répondre à la soutenabilité financière, dégradée compte tenu des mesures RH nationales non compensées totalement (mesures Guerini, Cas pension, PSC), l'UCA a adopté dès le printemps 2025 un plan d'action budgétaire pluriannuel (2025-2027) visant à garantir le déploiement de ses missions de service public dans ce contexte de désengagement de l'Etat. Le BI 2026 décline la deuxième année de ce plan budgétaire avec des efforts projetés et repris dans les lettres d'orientation en matière budgétaire et RH communes à l'échelle de l'EPE, notamment sur les dépenses de masse salariale (campagne des moyens provisoires diminuée et remplacement des vacances de postes à raison d'un poste d'EEC sur 2 et de 4 postes BIATSS sur 5), de fonctionnement (effort de -5% par rapport au BR1 sur les dépenses de gestion courante notamment), et d'investissement (report d'opérations jugées non prioritaires) mais également sur le développement de ressources propres. Ce BI 2026 poursuit les grands projets structurants dont l'UCA a été lauréate (I-Site, ASDESR, alliance européenne ARTEMIS) et s'inscrit également dans la préparation de la pérennisation de l'expérimentation EPE en grand établissement au 1^{er} janvier 2027.

Le BI 2026 intègre une partie des engagements (50%) pris dans le cadre des CPOM à l'égard des six instituts, engagements actualisés à l'occasion des dialogues budgétaires et RH annuels menés en septembre-octobre, ainsi que ceux pris dans le cadre du COMP 2023-25 avec un reliquat de 20% en recettes inscrit en 2026, correspondant à des dépenses effectivement décalées compte tenu du calendrier initial.

Malgré les efforts réalisés, qui permettaient d'absorber les dépenses non compensées par l'Etat en 2025 (et ce depuis 2022), ce BI 2026 présente à nouveau un résultat déficitaire de -10M€ sur le budget établissement, qui nécessite un prélèvement sur le fonds de roulement, compte tenu de nouvelles mesures nationales non compensées (dont mesures Guerini avec impact sur le résultat à hauteur de 4,6M€, Cas Pension pour 2M€ et PSC pour 0,6M€). La situation financière de l'UCA se dégrade donc avec un budget établissement présentant : i) un solde budgétaire déficitaire de -37 M€, ii) un résultat déficitaire associé de -10 M€, iii) une CAF faible mais positive de 0,7M€, permettant de maintenir la possibilité de recours à l'emprunt auprès de la BEI.

Les indicateurs de soutenabilité, dont ceux retenus dans le cadre du décret financier, traduisent cette altération financière, avec une dégradation par rapport au BR2 2025 et au CF 2024, mais restent au-dessus des seuils d'alerte sur le budget établissement.

Ainsi, le poids des charges de personnel est de 79,81% sur le budget établissement, avec une dégradation de 0,71 points par rapport au CF 2024, et de 81,24% sur le budget principal, soit en dessous du seuil d'alerte de 83% mais avec une vigilance à maintenir. La trésorerie représente 57 jours de charges décaissables sur le budget établissement, soit supérieure au seuil de 30 jours, mais dégradée par rapport au CF 2024, et il reste préoccupant sur le budget principal à 20 jours de fonctionnement. Cette dégradation s'explique par l'absence d'accompagnement suffisant de l'Etat sur les dépenses conjoncturelles ou celles associées aux mesures nationales. Enfin, le fonds de roulement représente 32 jours de fonctionnement sur le budget établissement, soit inférieur au seuil de 15 jours, mais dégradée par rapport au CF 2024. L'établissement puise ainsi dans ses réserves pour son fonctionnement. A partir de 2026 le BAI verra son niveau de fonds de roulement diminuer (impacts notamment des travaux de l'opération Mitterrand). Donc les trois indicateurs de soutenabilité au sens du décret financier de 2024 sont conformes aux seuils réglementaires, cependant l'analyse des seuls indicateurs du budget principal alerte sur la dégradation financière de l'établissement. De plus le compte de résultat présente un déficit (-10M€ en agrégé) expliqué quasi exclusivement par la non compensation des mesures RH nationales, et la CAF présente un niveau très faible (0,7M€).

Dans ce contexte, le plan d'action budgétaire, associé au travail de redimensionnement des activités de l'établissement et à l'élaboration d'un nouveau modèle économique en cours de stabilisation, doit continuer son déploiement, et ce afin d'assurer la soutenabilité de l'activité de l'établissement et de maintenir la programmation immobilière (avec un recours à l'emprunt auprès de la BEI en cours de discussion) en vue d'améliorer les conditions de travail et la performance énergétique des bâtiments. Le maintien des missions, activités et projets de l'établissement suppose toutefois un refinancement par l'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont le retour au principe du décideur-payeur constitue l'indispensable préalable : la délibération complémentaire, proposée ce jour au Conseil d'administration, souligne que la situation budgétaire de l'UCA serait totalement différente si ce principe, inscrit dans la loi de 2007, avait été appliqué depuis 2022.

Rapport sur l'impact environnemental du budget initial 2026 de l'Université Clermont Auvergne

Introduction

Le présent rapport fait suite à l'adoption de l'article 206 de la loi de finance pour 2024 du 29 décembre 2023 qui prévoit l'élaboration d'un budget vert par les opérateurs de l'Etat dont les charges de fonctionnement, hors masse salariale, sont supérieures à 60 millions d'euros. Ce seuil des charges est apprécié à partir des données comptables de 2024 (compte financier 2024).

L'obligation d'élaborer un budget vert pour ces opérateurs débute au Budget initial 2026 et au compte financier associé (compte financier 2026).

La première partie du présent rapport rappelle le périmètre du budget vert et la méthodologie proposée par l'Etat à ses opérateurs. La seconde partie présente une analyse des premiers résultats obtenus.

I- Le périmètre du budget vert, ses principes et la méthodologie proposée par l'Etat à ses opérateurs

A- Le périmètre du budget vert

Pour la première année d'élaboration du budget vert de l'UCA, celui-ci inclut la destination « support » du tableau 3 de la liasse budgétaire ainsi que les destinations « métiers » dont le montant total (toutes enveloppes confondues) égale 50% du volume des crédits hors fonctions support.

Les cotations du budget vert ont été réalisées sur les crédits de paiement.

Toutes les enveloppes de dépenses (personnel, fonctionnement, investissement) ventilées par destination ont été couvertes.

B- Les grands principes du budget vert

- Le budget vert de l'UCA doit être calqué sur le budget vert de l'Etat

Les dépenses de l'UCA faisant déjà l'objet d'une cotation dans le budget vert de l'Etat, doivent être cotées à nouveau dans le budget vert de l'UCA conformément à la cotation de l'Etat.

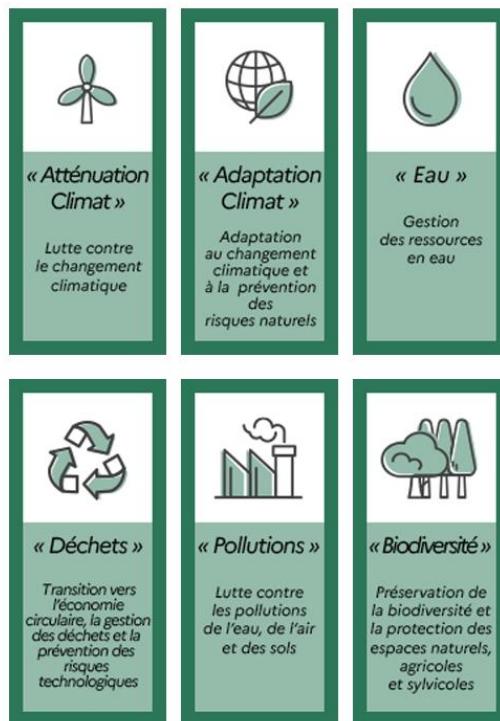
Pour la part de son budget financé par la SCSP, l'UCA doit appliquer les principes de cotation proposés pour le budget vert de l'Etat afin d'assurer la cohérence des cotations entre le budget de l'Etat et celui de ses opérateurs.

- Le budget vert repose sur un système de double cotation

Il doit être présenté pour chaque ligne de destination :

- une cotation par finalité (évalue l'impact environnemental de la mission visée par la dépense)
- une cotation par moyens utilisés pour réaliser cette destination (évalue l'impact environnemental des moyens mobilisés pour réaliser l'action).

Chacune des cotations est appréciée séparément en fonction de six axes environnementaux tirés de la taxonomie verte des activités définie au niveau européen :



https://www.budget.gouv.fr/reperes/budget_vert/articles/budget-vert-un-outil

Description des axes environnementaux du budget vert

L'impact environnemental des dépenses est évalué de manière multidimensionnelle, sur six axes, correspondant aux grands objectifs des politiques climatiques et environnementales, dans une visée la plus exhaustive possible, et en cohérence avec la taxonomie européenne.

L'axe « **Lutte contre le changement climatique** » correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes.

L'axe « **Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels** » a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux évènements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.

L'axe « **Gestion des ressources en eau** » fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.

L'axe « **Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques** » caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).

L'axe « **Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols** » a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

L'axe « **Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles** » fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes. Les pressions liées à la pollution et au changement climatique se retrouvent déjà dans les autres axes du budget vert. Au vu des données disponibles, l'axe Biodiversité est principalement considéré sous le prisme du changement de l'usage des sols dans le budget vert, ainsi que sous l'angle du prélèvement des ressources (hors champs des autres axes précités).

Source : PLF 2025

Chaque axe est coté individuellement, puis chaque action reçoit une notation générale selon la cotation des 6 axes :

- Globalement favorable : si tous les axes sont cotés favorablement, ou favorablement et neutres
- Globalement défavorable : si tous les axes sont cotés défavorablement, ou défavorablement et neutres
- Globalement mixte : si elle comprend des axes cotés à la fois favorablement et défavorablement, et le cas échéant, neutres
- Globalement neutre : si tous les axes sont cotés neutres.
- « Non cotées » si les dépenses ne peuvent donner lieu à un cotation

L'impact environnemental des dépenses est évalué selon un scénario contrefactuel consistant à se projeter dans la situation de l'absence ou de moindre dépense.

La cotation neutre d'une dépense résulte d'une évaluation par le groupe de travail interministériel qui a conclu à un impact non significatif de la dépense sur l'environnement par rapport au scénario contrefactuel d'absence ou de moindre dépense (par exemple la majorité des dépenses de masse salariale sont considérées comme neutres).

La non cotation d'une dépense résulte d'un manque de connaissances ou de données permettant de réaliser une évaluation argumentée et consensuelle de l'impact environnemental de cette dépense (par exemple les dépenses numériques ne sont pas cotées faute de conclusions consensuelles sur l'impact environnemental du numérique).

La cotation des dépenses est effectuée au moyen d'un tableau de cotation assorti de justifications (modèle proposé dans les lignes directrices). Elle est effectuée hors outil, sans intégration obligatoire dans les systèmes d'information financière. Les lignes directrices pour l'élaboration des budgets verts des opérateurs de l'Etat (mai 2025) ont apporté une définition pour chacun des axes et termes ci-dessus et un code couleur à indiquer dans le tableau à remonter (<https://www.budget.gouv.fr/documentation/opereateurs-organismes-publics/lignes-directrices-elaboration>).

C- La méthodologie de réalisation proposée par l'Etat

- **Réalisation**

L'intérêt de cette démarche de cotation pour l'opérateur comme pour l'État repose sur une connaissance suffisamment fine de la ventilation des dépenses entre les actions conduites par l'organisme. Dans cette perspective, les services accompagnateurs de l'Etat recommandent que l'exercice de cotation ne se limite pas aux services en charge des finances et implique

l'ensemble des services métiers, ceux-ci détenant la connaissance détaillée de chaque dépense.

Il est également recommandé d'articuler la préparation du budget vert avec les travaux préparatoires à l'élaboration du BI en intégrant ces éléments dans les dialogues de gestion.

- Restitution du budget vert

Le budget vert constituera une annexe au rapport de l'ordonnateur présenté à l'occasion du budget initial ainsi qu'au rapport de gestion présenté à l'occasion du compte financier.

Cette annexe contiendra le tableau par destination applicable à l'établissement présentant par destination le détail de la cotation ainsi qu'une section commentaire l'expliquant.

D- La méthodologie de réalisation utilisée par l'UCA

Pour BI 2026 et la première cotation de son budget vert, l'UCA s'est basée sur les cotations de l'Etat pour ses programmes 150 et 231, répartis sur les domaines fonctionnels réglementaires correspondants, cotés en neutre.

Ces domaines fonctionnels de rang 1 dans le budget vert de l'UCA sont issus du tableau des dépenses par destination de la liasse budgétaire (tableau n°3). Sur ce premier exercice de cotation, il a été décidé de coter à un niveau plus fin (rang 2) certaines dépenses identifiables dans le budget initial 2026, telles que les dépenses numériques, les dépenses énergétiques, certains projets centrés sur les questions environnementales ou encore les opérations immobilières selon leur finalité (rénovation énergétique ou non).

Pour cette première année de cotation, les cotations par finalité sont présentées en intégralité.

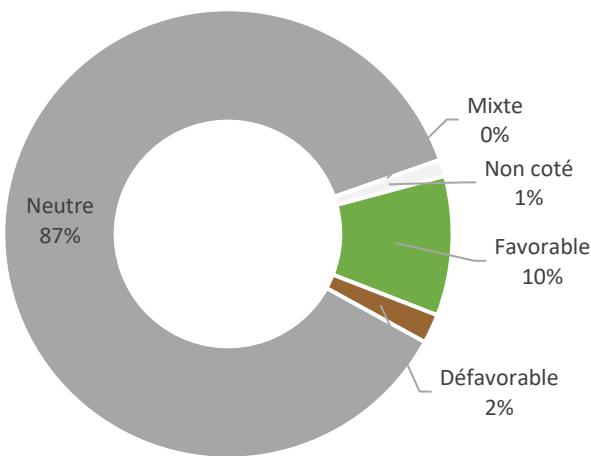
II- Présentation des premiers résultats pour le Budget initial 2026 et les pistes d'amélioration

A- Analyse des premiers résultats

Le budget initial 2026 de l'UCA comporte un total de **396** millions d'euros (M€) de dépenses budgétaires qui ont été évaluées dans le cadre de son budget vert :

- 343,2 M€ sont cotées neutres
- 39,8 M€ sont cotées favorablement
- 8,3 M€ sont cotées défavorablement
- 4,6 M€ ne sont pas cotées.

Budget vert - BI 2026



Impact environnemental du budget initial 2026 de l'Université Clermont Auvergne

Les destinations cotées favorablement représentent 10% du budget initial de l'UCA, on peut trouver les destinations suivantes :

- Formation initiale et continue en licence (D101)
- Formation initiale et continue en master (D102)
- Formation initiale et continue en doctorat (D103)
- Bibliothèques et documentation (D105)
- Sciences de la vie, biotechnologie et santé (D106)
- Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société (D111)
- Recherche universitaire interdisciplinaire (D112)
- Immobilier (D114), en particulier le réseau de chaleur urbain, une électricité 100% garantie d'origine renouvelable, l'entretien des espaces verts, la collecte des déchets, l'achat de véhicules électriques et les opérations immobilières de rénovation énergétique.
- Pilotage et support (D115), en particulier les dépenses liées au volet 1 du COMP.
- Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (D203) en particulier les dépenses du pôle Transition écologique pour un développement soutenable de la direction de la vie universitaire et de la responsabilité sociétale et environnementale.

Comme proposé par l'Etat, les dépenses de masse salariale liées à la transition écologique ont été cotées positivement.

Pour la destination Immobilier (D114), certaines dépenses ont été cotées défavorablement et représentent 2% du budget initial de l'UCA, en particulier : le fioul et le gaz, la chaleur hors réseau de chaleur urbain, les achats de véhicules thermiques et les opérations immobilières autres que rénovation énergétique.

L'ensemble des autres dépenses a été coté soit neutre pour 87%, soit non coté pour 1%. Ainsi, comme proposé par l'état les dépenses informatiques n'ont pas été cotées.

B- Les pistes d'améliorations prévues

L'UCA a d'ores et déjà dépassé les perspectives d'évolutions affichées par l'Etat (intégration au budget vert de 75% du volume des crédits hors fonctions support en année 2 et 100% en

année 3) puisqu'elle a réalisé une première cotation par finalité de 100% des crédits de paiement. Elle prévoit en 2026 d'approfondir ses analyses afin de coter plus finement les crédits de paiement inscrits à son budget.

Une cotation supplémentaire incluant les autorisations d'engagement pourra être réalisée par les établissements volontaires. L'UCA évaluera cette possibilité à l'issue du compte financier 2025.

Afin de réaliser de permettre la cotation des moyens exposés pour réaliser les actions (mesure de l'impact environnemental des moyens mobilisés pour réaliser l'action)., l'UCA mettra en place un dialogue avec ses services et ses instituts dans le cadre des échanges qui sont d'ores et déjà prévus au deuxième trimestre 2026 (post compte financier 2025) pour affiner le suivi budgétaire de l'établissement et également l'analyse des dépenses à coter dans le cadre du budget vert.

Parallèlement, les directions métiers sous l'égide de la Direction générale des services travailleront à affiner les tableaux d'analyse et la méthodologie afin de pouvoir intégrer de manière durable l'élaboration du budget vert et ses apports en matière de pilotage de l'établissement dans le processus budgétaire global de l'UCA.

Les dépenses de masse salariale liées à la transition écologique seront affinées pour le BI 2027 en intégrant la masse salariale des enseignants-rechercheurs travaillant sur ce domaine, de même que le détail des destinations rang 2 notées « Autres ».

Les modifications de cotation proposées par l'état seront également intégrées.

Conclusion

Le budget vert est un outil qui permet d'évaluer l'impact environnemental des dépenses des opérateurs publics.

Il se veut être un outil d'aide à la décision qui donne du sens à l'activité quotidienne de l'établissement. Il permet de réfléchir à des orientations de l'établissement afin de participer à la décarbonation de ses activités et à l'atteinte de la neutralité carbone.

Une analyse pluriannuelle du budget vert de l'UCA permettra de voir l'évolution des dépenses favorables à l'environnement.

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus vise à répondre à terme à cet objectif et à faire de l'UCA un acteur encore plus impliqué dans la transition environnementale.

Budget vert
Budget initial 2026
Université Clermont Auvergne

Tableau de cotation

TABLEAU : COTATION GLOBALE RESULTANT DES COTATIONS SUR LES SIX AXES

Cotation sur les six axes	Cotation globale
Au moins 1 axe favorable au moins, les autres neutres	Favorable
Au moins 1 axe défavorable, les autres neutres	Défavorable
Au moins 1 axe favorable et 1 axe défavorable	Mixte
Les 6 axes neutres	Neutre

Destinations		Type cotations	Atténuation climat	Adaptation climat	Eau	Déchets	Pollutions	Biodiversité	Cotation	Justifications
Rang 1	Rang 2									
D101-Formation initiale et continue Licence	Informatique		Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	
	Décarbochim		Favorable	Favorable	Neutre	Favorable	Favorable	Neutre	Favorable	
	Masse salariale liée au budget vert		Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D102-Formation initiale et continue Master	Informatique		Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	
	Orbimob		Favorable	Favorable	Neutre	Neutre	Favorable	Favorable	Favorable	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D103-Formation initiale et continue Doctorat	Informatique		Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D105-Bibliothèques et Documentation	Masse salariale liée au budget vert		Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	Masse salariale liée au budget vert		Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information			Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	Masse salariale liée au budget vert		Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	Pôle de l'eau I-Site		Favorable	Favorable	Favorable	Neutre	Favorable	Neutre	Favorable	
	Pôle de l'eau CAP ART		Favorable	Favorable	Neutre	Favorable	Neutre	Favorable	Favorable	
	Pôle science de la durabilité I-Site		Favorable	Favorable	Neutre	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	
	Laboratoire partagé de la biodégradation I-Site		Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D113-Diffusion des savoirs et musées	Opérations immobilières rénovation énergétique								Favorable	
	Opérations immobilières autres								Défavorable	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D114-Immobilier	Fioal		Défavorable	Neutre	Neutre	Neutre	Défavorable	Neutre	Défavorable	
	Chaleur - Réseau de chaleur urbain		Favorable	Favorable	Neutre	Neutre	Favorable	Neutre	Favorable	
	Chaleur - Autres		Défavorable	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Défavorable	
	Gaz		Défavorable	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Défavorable	
	Électricité 100% garantie d'origine renouvelable		Favorable	Favorable	Neutre	Favorable	Favorable	Neutre	Favorable	
	Entretien des espaces verts		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Favorable	Favorable	
	Collecte des déchets		Neutre	Neutre	Neutre	Favorable	Neutre	Neutre	Favorable	
	Achats de véhicules électriques		Favorable	Favorable	Neutre	Neutre	Favorable	Neutre	Favorable	
	Achats de véhicules thermiques		Défavorable	Neutre	Neutre	Neutre	Défavorable	Neutre	Défavorable	
	Opérations immobilières rénovation énergétique								Favorable	
	Opérations immobilières autres								Défavorable	
	Masse salariale liée au budget vert		Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D115-Pilotage et support	Informatique		Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté	
	Masse salariale liée au budget vert		Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	
	Dépenses COMP Volet 1									
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D201-Aides directes			Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D202-Aides indirectes			Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	
D203-Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	Dépenses DVU EQTE		Favorable	Favorable	Favorable	Neutre	Favorable	Neutre	Favorable	
	Autres		Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	

Favorable
Défavorable
Neutre
Mixte
Non coté

Favorable	Défavorable	Neutre	Non coté
0	0	0	6
4	0	2	0
6	0	0	0
0	0	6	0
0	0	0	6
4	0	2	0
0	0	6	0
0	0	0	6
0	0	6	0
6	0	0	0
0	0	6	0
6	0	0	0
0	0	0	6
0	0	6	0
0	0	0	6
0	0	6	0
6	0	0	0
0	0	6	0
0	0	1	0
0	0	6	0
0	0	0	0
0	0	0	6
0	2	4	0
3	0	3	0
0	1	5	0
0	1	5	0
4	0	2	0
1	0	5	0
1	0	5	0
3	0	3	0
0	2	4	0
0	0	0	0
0	0	0	0
6	0	0	0
0	0	6	0
0	0	0	6
6	0	0	0
6	0	0	0
0	0	6	0
0	0	6	0
0	0	6	0
4	0	2	0
0	0	6	0

Chiffrage
759 900,00
166 908,00
140 304,00
115 068 330,00
245 450,00
3 068 205,00
3 843 509,00
418 200,00
3 042,00
7 588 507,00
46 520,00
30 372 921,00
9 337 489,00
11 296 903,00
6 410 859,00
11 231,00
21 015 521,00
200 000,00
100 000,00
100 000,00
63 000,00
30 529 678,00
136 809,00
221 945,00
2 500,00
1 756 832,00
524 768,00
1 059 200,00
5 058 426,00
19 600,00
280 000,00
22 500,00
22 500,00
27 886 339,00
6 722 467,00
136 092,00
17 692 214,00
3 666 340,00
102 850,00
529 423,00
77 087 453,00
5 887 097,00
1 226 423,00
32 000,